



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

*En exercice : 29*  
*Présent(s) : 20*  
*Absent(s) représenté(s) : 9*  
*Absent(s) non représenté(s) : /*  
*Ne prennent pas part au vote : /*  
*Votants : 29*  
*Date de convocation : 19 septembre 2023*  
*Date d'affichage de la convocation : 19 septembre 2023*

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 26 septembre 2023

#### Délibération n° DEL.2023-09-86

#### **Contrat de Ville Centre 2022/2026**

Le 26 septembre 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

**Présent(s)** : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absent(s) ayant donné un pouvoir** : CLOSTRE Jacques à BAUDOUIN Marie-Christine. GAUTRON Marina à MONDON Josiane. GIRARD LEBRUN Sandra à FLEURIER-LEFORT Gaëlle. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à MERCIER Martine. MANIVERT Sonia à CATON Samuel. MEGHERBI Djamel à GUINET Nadège. MIGNON Brigitte à AILLOT Sonia.

**Absent(s) non représenté(s)** : /

**N'ont pas pris part au vote** : /

**Secrétaire de séance** : DESROCHES Gilles.

**Rapporteur** : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de contrat de Ville-Centre proposé par le Conseil Départemental du Cher aux communes concernées, formalisant les aides financières apportées dans le cadre de sa politique d'aménagement pour la période 2022/2026,

Considérant que la Ville de Saint Germain du Puy bénéficie de ces aides,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de contrat de Ville-Centre 2022/2026 ci-annexé,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer ledit contrat et tout document afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Gilles DESROCHES



La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN



**Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 27 septembre 2023 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :**  
**<https://www.saintgermaindupuy.fr>**



**DÉPARTEMENT DU CHER**  
**CONTRAT DE VILLE CENTRE**  
**2022 / 2026**

---

**Communauté d'Agglomération Bourges Plus**  
**Ville de Bourges**  
**Communes de Saint-Doulchard, Trouy,**  
**Mehun-sur-Yèvre et Saint-Germain-du-Puy**

**Entre les soussignés :**

- **LE DÉPARTEMENT DU CHER**, dont le siège se situe Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant, CS 30322, 18023 BOURGES, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Jacques FLEURY, dûment habilité à signer ce contrat par la délibération n° CP /2023 du 18 septembre 2023

Ci-après dénommé « le Département »,

d'une part,

**Et**

**LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BOURGES PLUS**, dont le siège se situe 23-31 boulevard Foch – 18023 Bourges, représentée par **Mme Irène Félix**, dûment habilitée à signer ce contrat par délibération n°..... du .....

Ci-après désignée « la Communauté d'agglomération »,

- **LA VILLE DE BOURGES**, dont le siège se situe 11 rue Jacques-Rimbault – 18020 Bourges, représentée par **M. Yann Galut**, dûment habilité à signer ce contrat par délibération du Conseil municipal n°..... en date du .....

Ci-après désignée « la Ville de Bourges »,

- **LA COMMUNE DE SAINT-DOULCHARD**, dont le siège se situe Avenue du Général de Gaulle – 18230 Saint Doulchard, représentée par **M. Richard Boudet**, dûment habilité à signer ce contrat par délibération du Conseil municipal n°..... en date du .....

Ci-après désignée « la Commune de Saint-Doulchard »,

- **LA COMMUNE DE TROUY**, dont le siège se situe Place du 8 mai 1945 – 18570 Trouy, représentée par **M. Franck Breteau**, dûment habilité à signer ce contrat par délibération du Conseil municipal n°..... en date du .....

Ci-après désignée « la Commune de Trouy »,

- **LA COMMUNE DE MEHUN-SUR-YEVRE**, dont le siège se situe Place Jean Manceau – 18500 Mehun-sur-Yèvre, représentée par **M. Jean-Louis Salak**, dûment habilité à signer ce contrat par délibération du Conseil municipal n°..... en date du .....

Ci-après désignée « la Commune de Mehun-sur-Yèvre »,

- **LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DU-PUY**, dont le siège se situe 2 Rue Joliot Curie – 18390 Saint-Germain-du-Puy, représentée par **Mme Marie-Christine Baudouin**, dûment habilité à signer ce contrat par délibération du Conseil municipal n°..... en date du .....

Ci-après désignée « la Commune de Saint-Germain-du-Puy »,

d'autre part,

Le Département, la Communauté d'agglomération Bourges Plus, la Ville de Bourges et les Communes de Saint-Doulchard, Trouy, Mehun-sur-Yèvre et Saint-Germain-du-Puy sont ci-après dénommés individuellement « partie » et ensemble « parties ».

## **Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

### **Préambule**

Le contrat de territoire est un outil de programmation de projets pluriannuel, s'appuyant sur une enveloppe financière prédéfinie sur une période de cinq ans, 2022-2026 votée par l'Assemblée départementale le 20 juin 2022. Il est élaboré à l'échelle d'une communauté de communes mais concerne chaque commune du territoire intercommunal, sur la base d'un diagnostic partagé des atouts, des potentialités à développer, des disparités à corriger. Il s'agit donc avant tout d'un « outil » de concertation et de vision partagée d'un territoire à l'échelle intercommunale pour élaborer un projet de territoire. Dans ce contexte, le projet d'une commune non identifiée comme commune pôle mais reconnu d'intérêt communautaire par délibération du Conseil communautaire, pourra être inscrit au contrat.

C'est en ce sens que la politique d'aménagement du territoire du Cher, adoptée par le Département en Assemblée départementale le 20 juin 2022 et le 17 octobre 2022, vise à poursuivre et conforter la politique mise en place sur la période 2017-2021 autour des 3 principales villes que sont Bourges, Vierzon, Saint-Amand-Montrond et des 13 pôles de centralité et 19 pôles d'équilibre afin d'assurer un aménagement équilibré du territoire départemental.

Axée sur six thématiques prioritaires que sont les services à la population, la santé, la vitalité/revitalisation des centres-villes/centres-bourgs, la transition écologique et énergétique, la mobilité et le tourisme/patrimoine, elle se déclinera à travers les schémas départementaux fixant les politiques départementales prioritaires avec une attention pour soutenir la revitalisation des centres-bourgs.

Outre l'accompagnement financier, le Département accompagne les collectivités dans leurs projets en s'appuyant sur un réseau d'ingénierie mobilisé au sein du Département, de ses satellites et des organismes partenaires, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), TERRITORIA société d'économie mixte (SEM Territoria), le bailleur public départemental VAL DE BERRY, la société publique locale 1000 lieux du Berry, Berry Numérique. Les collectivités adhérentes à l'agence départementale CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES (CIT) peuvent bénéficier d'un accompagnement technique dans le champ de ses compétences.

Le présent contrat se propose de décliner, sur le territoire de la communauté d'agglomération de Bourges, cette nouvelle politique d'aménagement du territoire.

### **Article 1 - OBJET DU CONTRAT :**

Le présent contrat a pour objet de formaliser l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants d'intérêt communautaire, détaillés dans les fiches-actions descriptives annexées au contrat type, sous maîtrise d'ouvrage des EPCI, des communes pôles, voire des communes membres dont les projets retenus seront identifiés d'intérêt communautaire sur le territoire de la communauté d'agglomération Bourges Plus.

Il est basé sur un diagnostic partagé de ce territoire dont les principaux enjeux sont rappelés à l'article 3 du présent contrat.

Il définit notamment les conditions dans lesquelles la Communauté d'agglomération, la Ville et les Communes du territoire apportent leurs contributions au développement des services de proximité afin de satisfaire les besoins de leurs habitants.

Il précise les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien financier à la réalisation des programmes d'actions portés par ces acteurs.

Il rappelle également les modalités d'intervention du Département au titre de ses principales compétences sur ce territoire.

## **Article 2 - PERIMETRE DU CONTRAT :**

La carte présentée en annexe 1 fixe les limites territoriales du présent contrat.

Les communes suivantes sont désignées comme pôle de centralité ou pôle d'équilibre :

Pôles de centralité :

- **LA VILLE DE BOURGES**
- **LA COMMUNE DE SAINT-DOULCHARD**
- **LA COMMUNE DE TROUY**
- **LA COMMUNE DE MEHUN-SUR-YEVRE**
- **LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DU-PUY**

## **Article 3 - ENJEUX DU TERRITOIRE :**

Les parties ont défini à travers un diagnostic partagé, les principaux enjeux auxquels le territoire de la Communauté d'agglomération est confronté.

On peut néanmoins souligner les principaux enjeux suivants :

- l'aménagement de l'espace
- l'eau et l'énergie
- le développement économique
- l'attractivité touristique
- la santé et le cadre de vie

## **Article 4 - ENGAGEMENTS DES PARTIES :**

4.1 Au regard des enjeux du territoire de la communauté d'agglomération Bourges Plus, et dans le cadre de ses compétences, le Département s'engage, sur la période 2022-2026, à mettre en œuvre, sous maîtrise d'ouvrage directe, les actions inscrites à son Plan pluriannuel d'investissement.

4.2 Au regard des enjeux du territoire de la communauté d'agglomération Bourges Plus, les parties au présent contrat s'engagent sur leur territoire respectif à réaliser les opérations suivantes. Elles font l'objet d'un co-financement de la part du Département :

Au titre du volet « **Services à la population** »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
<b>Rénovation du terrain d'honneur du stade Jacques Rimbault</b>	Ville de <b>Bourges</b>	906 572 €	2021-2022	<b>200 000 €</b>
<b>Plan Ecoles - Réhabilitation de l'école Jean Macé</b>	Ville de <b>Bourges</b>	2 200 000 €	2024-2025	<b>541 600 €</b>
<b>Démolition et reconstruction des écoles maternelles et élémentaires des Verdins</b>	Commune de <b>Saint-Doulchard</b>	9 446 020 €	2024-2026	<b>379 673 €</b>
<b>Construction de 5 pistes de padel tennis</b>	Commune de <b>Saint-Doulchard</b>	1 936 506 €	2023-2024	<b>193 650 €</b>
<b>Restructuration et réhabilitation du Château Rozé</b>	Commune de <b>Trouy</b>	1 886 320 €	2020-2024	<b>235 906 €</b>
<b>Réfection de la Structure Nautique</b>	Commune de <b>Mehun-sur-Yèvre</b>	1 000 000€	2021-2023	<b>258 480€</b>
<b>Agrandissement du gymnase J. Prévert</b>	Commune de <b>Saint-Germain-du-Puy</b>	848 000 €	2024-2025	<b>300 835 €</b>

Au titre du volet « **Santé** »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
<b>Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire au Prado</b>	Ville de <b>Bourges</b>	1 174 590 €	2019-2022	<b>255 789 €</b>
<b>Construction d'un centre municipal de santé</b>	Ville de <b>Bourges</b>	2 290 555 €	2024-2025	<b>281 805 €</b>

Au titre du volet « **Vitalité – Revitalisation centres-villes/centres-bourgs** »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
<b>Requalification du parc paysager des Gibjoncs</b>	Ville de <b>Bourges</b>	640 000 €	2024-2025	<b>353 496 €</b>
<b>Aménagement de la place Cujas</b>	Ville de <b>Bourges</b>	6 107 941 €	2023-2024	<b>2 000 000 €</b>
<b>Aménagement de la rue Coursarlon (entrée ouest)</b>	Ville de <b>Bourges</b>	540 000 €	2024-2025	<b>175 000 €</b>
<b>Rues du Commerce et portion rue Moyenne – Volet BHNS</b>	Ville de <b>Bourges</b>	720 759 €	2024	<b>160 000 €</b>
<b>Réfection de la place Edouard Servat</b>	Commune de <b>Mehun-sur-Yèvre</b>	405 000 €	2023-2024	<b>132 706 €</b>

Au titre du volet « **Transition écologique et énergétique** »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
<b>Construction de la nouvelle station d'épuration communautaire de Bourges</b>	Communauté d'Agglomération <b>Bourges Plus</b>	51 014 000 €	2018-2023	<b>572 100 €</b>

Soit un total de financement envisagé par le Département d'un montant de **6 041 040 €** sur la durée du contrat représentant l'enveloppe financière réservée par le Département pour le territoire de la communauté d'agglomération de Bourges au titre du contrat de ville centre Communauté d'Agglomération Bourges Plus, Ville de Bourges et Communes de Saint-Doulchard, Trouy, Mehun-sur-Yèvre et Saint Germain-du-Puy.

**Article 5 - MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES DEPARTEMENTALES :**

Le contrat de territoire doit être annexé de chaque fiche-action des projets inscrits au contrat.

A partir de la signature du contrat entre les parties, chaque signataire devra déposer les dossiers de demandes de subvention complets inscrits au contrat. Les modalités afférentes à la constitution des dossiers sont précisées au guide pratique joint en annexe.

Chaque projet, une fois finalisé et son plan de financement stabilisé, sera présenté à l'organe délibérant du Département, sous réserve du respect du règlement départemental adopté par délibération n°AD 0353-2022 du 17 octobre 2022 et dans la limite des crédits inscrits au budget départemental.

Le projet fera l'objet d'une délibération qui précisera les modalités de versement de l'aide départementale et la répartition des crédits de paiement sur les différents exercices budgétaires, sous réserve du respect de l'annualité budgétaire.

La participation minimale du maître d'ouvrage est fixée à 20% des financements apportés par les financeurs publics, sous réserve des dispositions prévues au CGCT. Sont considérées comme aides publiques directes, toutes les contributions reçues de l'Union Européenne, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, voire de certains organismes parapublics. Le montant de l'aide départementale pourra être éventuellement réduit à due concurrence pour respecter cette règle.

Les crédits des actions annulées en cours de contrat pourront être réaffectés à de nouvelles actions ou à des actions existantes.

Les projets, objets du présent contrat, ne pourront prétendre à d'autres financements de la part du Département.

#### **Article 6 - DUREE DU CONTRAT :**

Le contrat de territoire prend effet à compter de sa date de notification par le Département aux autres parties jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour prétendre aux subventions, les projets devront connaître un engagement financier avant le 31 décembre 2025 et se terminer au 31/12/2026, après dépôt d'un dossier de demande de subvention.

#### **Article 7 - SUIVI DU CONTRAT :**

Les parties se réunissent une fois par an au minimum. Lors de cette réunion annuelle les projets inscrits à l'article 4 font l'objet d'une présentation de leur état d'avancement respectif par le maître d'ouvrage de l'opération.

A l'occasion de ce bilan, les parties peuvent proposer le retrait ou l'ajout de projets. En cas d'accord, le (ou les) nouveau(x) peut (peuvent) être inscrit(s) au contrat, sous réserve du respect du règlement départemental adopté par délibération n°AD 0353/2022 du 17 octobre 2022 et dans la limite des crédits inscrits au budget départemental.

Le financement de ces projets par le Département est régi par les dispositions de l'article 5.

Cette réunion annuelle permet également au Département de présenter l'ensemble des réalisations conduites, au titre de ses engagements précisés à l'article 4.1, au cours de l'année écoulée.

Cette réunion fait l'objet d'un compte rendu élaboré par le Département.

Le bilan de l'année 2026 dresse un bilan complet des actions conduites au titre du présent contrat.

## **Article 8 – CLAUSE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE :**

8.1 - Tout litige né de l'interprétation et/ou de l'application des présentes clauses, comme les actions contestant la validité de la présente convention et tendant à son annulation, sont soumis à la compétence juridictionnelle du tribunal administratif d'Orléans (ci-après dénommé « le Tribunal »).

Préalablement à la saisine du Tribunal, les parties mettent en œuvre la procédure de règlement amiable suivante :

- la partie la plus diligente adresse à l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, un mémoire comportant l'énoncé et la motivation du différend ;
- l'autre partie dispose d'un délai d'un mois, à compter de la réception de ce mémoire, pour y répondre ;
- à l'issue de ce délai ou à réception du mémoire en réponse, la partie la plus diligente peut procéder à la saisine du Tribunal (par voie postale à l'adresse suivante : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS Cedex, ou, par l'application informatique "Télérecours", accessible par le site internet suivant : <https://www.telerecours.fr>).

8.2 – En tout état de cause, si le Département s'engage, par le présent contrat, à ce que son pouvoir d'émettre un titre exécutoire à l'encontre de la communauté d'agglomération Bourges Plus, de la Ville de Bourges et des communes de Saint-Doulchard, Trouy, Mehun-sur-Yèvre et Saint-Germain-du-Puy ne soit, le cas échéant, exercé qu'après qu'aura été mise en œuvre la procédure prévue à l'article 8.1 ci-dessus, il ne renonce pas à ce pouvoir, ni à sa faculté de saisir le Tribunal d'une demande tendant au recouvrement de sa créance, notamment dans le cadre d'un référé provision engagé sur le fondement de l'article R. 541-1 du code de justice administrative. ».

## **Article 9 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Les parties consentent à ce que les informations personnelles recueillies fassent l'objet de traitements informatiques destinés à instruire la présente convention.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 s'appliquent aux informations figurant dans cette convention.

Conformément au Code général des collectivités territoriales (Article L.3232-1), à la politique d'aménagement du territoire adoptée lors de l'Assemblée départementale du 17/10/2022 (AD-0353/2022), au règlement adopté lors de l'Assemblée départementale du 20/06/2022 (AD-220/2022), les informations recueillies permettent :

- aux agents habilités des services du Département (responsable de traitement) :
- \* de mettre en œuvre sa politique d'aménagement du territoire 2022 - 2026,
- \* d'établir des statistiques, études internes et enquête de satisfaction aux fins d'évaluation

de la politique publique mise en œuvre et/ou dans le cadre de l'observatoire territorial.  
- aux agents comptables assignataires d'exécuter les opérations de recettes, de dépenses et de trésorerie au budget du Département en lien avec la présente convention.

- aux autorités de contrôle des collectivités territoriales de réaliser leur contrôle,  
- aux prestataires du Département auxquels il sous traite une partie de la réalisation du traitement et notamment ses sous-traitants informatiques de réaliser leurs missions.

Ces données font l'objet d'un traitement informatique.

Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction de la présente convention. En fournissant les réponses, les parties consentent à ce que les agents des services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement informatique de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de vos données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer votre consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée à : Département du Cher - Délégué à la protection des données - 1 place Marcel Plaisant - CS 30322 - 18023 BOURGES Cedex, ou via la rubrique « contact » sur <https://www.departement18.fr>.

#### **Article 10 – RÉSILIATION :**

Le Département peut, à tout moment et sans aucun délai de préavis, pour tout motif d'intérêt général, mettre fin au présent contrat.

En cas de résiliation du présent contrat, ni la communauté d'agglomération Bourges Plus, ni la Ville de Bourges, ni les communes de Saint-Doulchard, Trouy, Mehun-sur-Yèvre et Saint-Germain-du-Puy ne peuvent prétendre à une indemnité.

#### **Article 11 – DOMICILE :**

Pour l'exécution des présentes clauses et de leurs suites, les parties font élection de leur domicile aux adresses mentionnées en page 1.

#### **Article 12 - MODIFICATION DU CONTRAT :**

Les présentes, ainsi que leurs annexes, ne peuvent être modifiées que par voie d'avenant adopté par l'ensemble des parties.

Fait en 7 exemplaires originaux.

A Bourges, le

Pour le Département,  
Le Président,  
**M. Jacques FLEURY**

Pour la Communauté d'agglomération  
de Bourges  
La Présidente,  
**Mme Irène FÉLIX**

Pour Ville de Bourges,  
Le Maire,  
**M. Yann GALUT**

Pour la Commune de Saint-Doulchard  
Le Maire,  
**M. Richard BOUDET**

Pour la Commune de Trouy,  
Le Maire,  
**M. Franck BRETEAU**

Pour la Commune de Mehun-sur-Yèvre,  
Le Maire,  
**M. Jean-Louis SALAK**

Pour la Commune de St-Germain-  
du Puy  
La Maire,  
**Mme Marie-Christine BAUDOIN**

LISTE DES ANNEXES :

- Annexe 1 : carte
- Annexe 2 : fiches-projets

En signant le présent contrat, vous consentez à ce que les informations personnelles recueillies fassent l'objet de traitements informatiques destinées à son instruction.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 s'appliquent au présent avenant.

Les informations recueillies permettent :

- aux agents habilités du Département, responsable du traitement, d'instruire le présent avenant,
- aux agents de la Paierie départementale du Cher d'exécuter les opérations comptables du Département,
- aux agents du Département d'établir des statistiques, études internes et enquête de satisfaction aux fins d'évaluation de la politique publique mise en œuvre et/ou dans le cadre de l'observatoire territorial (si besoin),
- aux autorités de contrôle des collectivités territoriales de réaliser leur contrôle (si besoin).

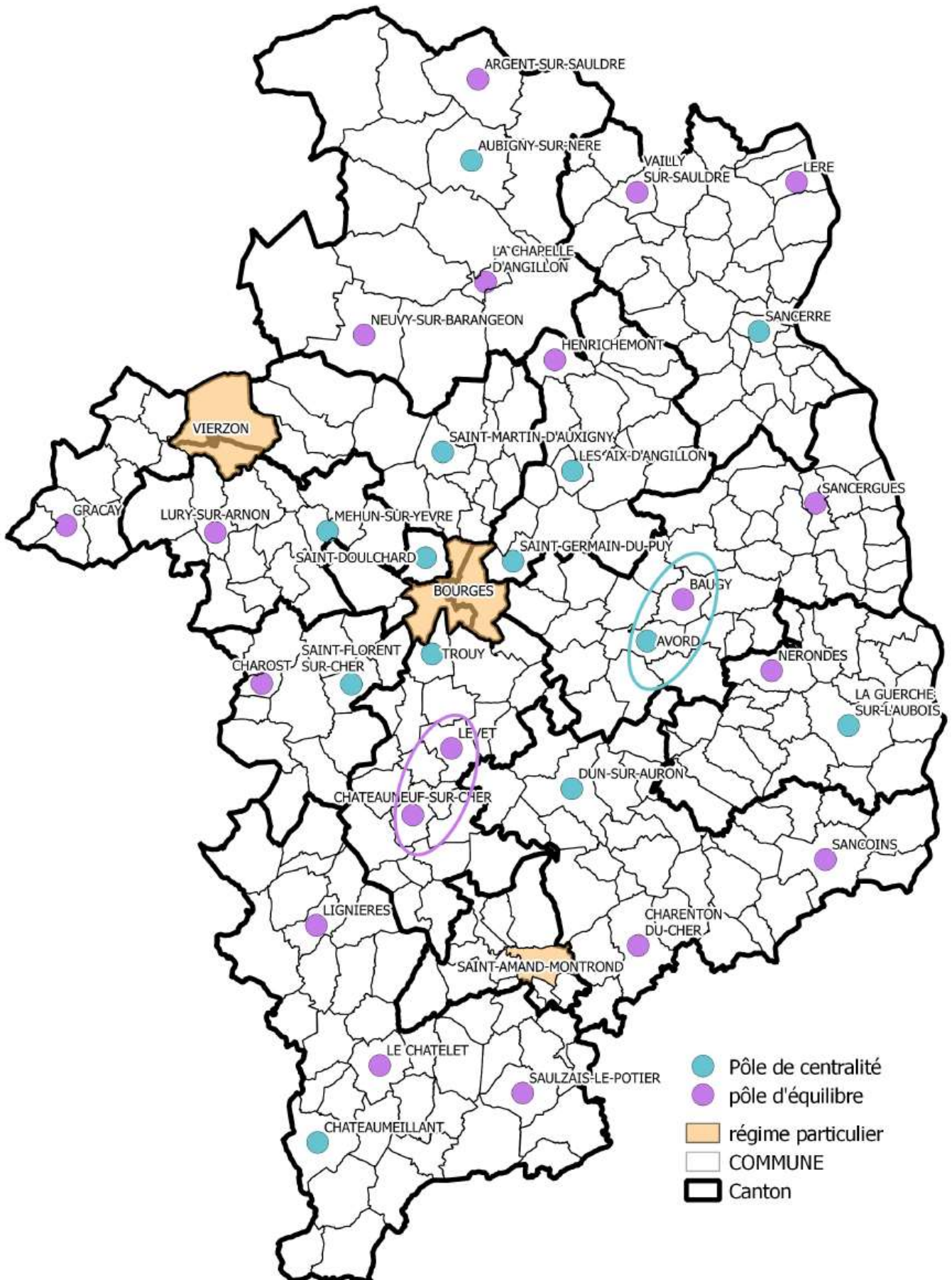
Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du présent avenant. En fournissant les réponses, vous consentez à ce que les agents mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de leurs données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer leur consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données - Département du Cher - Hôtel du Département - 1 place Marcel Plaisant - CS 30322 - 18023 BOURGES Cedex, ou, via la rubrique « contact » sur <https://www.departement18.fr/>.

Les réclamations relatives à la protection de vos données sont à adresser auprès de la Commission nationale informatique et libertés.

Annexe 1 : carte





**DÉPARTEMENT DU CHER  
CONTRAT DE VILLE CENTRE  
2022 / 2026**

**Communauté d'Agglomération**

**Bourges Plus**

**Ville de Bourges**

**Communes de St-Doulchard, Trouy,  
Mehun-sur-Yèvre et St Germain-du-Puy**

---

**Ville de Bourges**

<b>FICHE-PROJET N° 1</b>	<b>Intitulé du projet :</b> Rénovation du terrain d'honneur du stade Jacques Rimbault
<b>TYPE D'ACTION /LOCALISATION</b>	Type d'opération : <input type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude <input checked="" type="checkbox"/> réhabilitation <input type="checkbox"/> Autre Localisation : Chemin des Grosses Plantes - BOURGES
<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b>	<b>Organisme : Ville de Bourges</b> Responsable légal : Yann GALUT, Maire Adresse : 11 rue Jacques Rimbault CS 50003 – 18020 BOURGES Cedex Tél. : Courriel :
<b>INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Services à la population <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine

<b>DESRIPTIF DU PROJET</b>	
<b>CONTEXTE</b>	<p>La Ville de Bourges s'est engagée dans un programme de restructuration des quatre grands stades (Jacques Rimbault, Alfred Depège, Jean Brivot et Yves du Manoir). Globalement, les équipements sportifs de la Ville sont relativement vétustes et nécessitent des investissements d'importance de remise aux normes tant sécuritaires que sportives.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Les travaux de réhabilitation du terrain d'honneur permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• d'améliorer les conditions de pratique du football ;</li><li>• de disposer d'une pelouse de qualité répondant aux besoins et attentes du club utilisateur, Bourges Foot 18, évoluant en National 2 ;</li><li>• de conforter la position du stade Jacques Rimbault comme équipement majeur et structurant de football ;</li><li>• de contribuer à une cohésion sociale autour du football.</li></ul>
<b>MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET</b>	<p>Construit en 1991 dans le quartier d'Asnières, le stade Jacques Rimbault est le stade le plus important de la ville avec une capacité d'accueil de 8 400 personnes en tribune. En matière d'installations dédiées à la pratique du football, il est équipé d'un terrain d'honneur engazonné, d'un terrain annexe, d'un terrain synthétique et de deux terrains d'entraînement.</p> <p>Dans le cadre de la modernisation de son patrimoine sportif, la Ville a programmé en premier lieu la rénovation complète du terrain d'honneur engazonné du stade Jacques Rimbault.</p> <p>En effet, le terrain, en revêtement en gazon naturel, présente un état dégradé lié à différents défauts (forte compacité liée à une teneur du sol en argiles, vieillissement des structures de drainage, présence de zones d'humidité) gênant la pratique sportive.</p> <p>Pour ces différentes raisons, la Ville a décidé de procéder à une réfection totale du terrain à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le remplacement de la pelouse naturelle par une pelouse naturelle avec substrat élaboré (stable-pouzzolane)</li><li>• la réfection du système d'arrosage et des réseaux de drainage.</li></ul>
<b>Caractère structurant</b>	<p>Le stade Jacques Rimbault est un équipement majeur et structurant de football tant pour la ville qu'à l'échelle du département.</p>

<b>Montage du projet</b> (ex. concession)	Projet sous maîtrise d'ouvrage Ville
<b>Intérêt communautaire</b>	Ce projet s'inscrit dans l'une des orientations stratégiques du projet de territoire de Bourges plus, à savoir la cohésion sociale, notamment par le renforcement de la vie sportive. La Communauté d'agglomération Bourges Plus participe au financement de l'opération.
<b>Evaluation</b>	

### CALENDRIER PREVISIONNEL

(études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)

<b>ECHEANCIER</b>	Démarrage des études : Février 2021 Démarrage des travaux : 10/05/2022 Mise en service du terrain : 14/10/2022  Date de dépôt du dossier de subvention auprès du Département sur la plate-forme dématérialisée : 30/03/2023 (n° dossier : 00005418). Projet bénéficiant d'une autorisation du Département de commencement anticipé d'opération.
-------------------	---

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

<b>DEPENSES HT</b>			<b>RECETTES</b>		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Travaux	906 572 €	906 572 €	Département	200 000 €	22,06 %
			Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser ...)		
			Etat - DSIL (*)	259 120 €	28,57 %
			Région Centre Val de Loire		
			Autres : - Bourges Plus (fonds de concours DISC) - FAFA	218 000 €	24,04 %
			<b>Sous-total des aides</b>	677 120 €	74,67 %
			Autofinancement : - fonds propres - emprunt	229 452 €	25,33 %
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>906 572 €</b>	<b>906 572 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>906 572 €</b>	<b>100 %</b>

\*Subvention DSIL : calculées sur base subventionnable de 809 750 € HT



**DÉPARTEMENT DU CHER  
CONTRAT DE VILLE CENTRE  
2022 / 2026**

**Communauté d'Agglomération**

**Bourges Plus**

**Ville de Bourges**

**Communes de St-Doulchard, Trouy,  
Mehun-sur-Yèvre et St Germain-du-Puy**

---

**Ville de Bourges**

<b>FICHE-PROJET N°2</b>	<b>Intitulé du projet :</b> Plan Ecoles - Réhabilitation de l'école Jean Macé
-------------------------	---

<b>TYPE D'ACTION / LOCALISATION</b>	Type d'opération : <input type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude <input checked="" type="checkbox"/> réhabilitation <input type="checkbox"/> Autre Localisation : Rue Hippolyte Boyer - BOURGES
<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b>	<b>Organisme : Ville de Bourges</b> Responsable légal : Yann GALUT, Maire Adresse : 11 rue Jacques Rimbault CS 50003 - 18020 BOURGES Cedex Tél. : Courriel :
<b>INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Services à la population <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine

<b>DESCRIPTIF DU PROJET</b>	
	La Ville de Bourges dispose d'un patrimoine scolaire important pour partie vieillissant. Aussi, depuis 2020, la Ville s'est engagée dans la

<b>CONTEXTE</b>	<p>mise en œuvre d'un plan Ecoles sur 10 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- visant à améliorer, adapter et moderniser le patrimoine scolaire afin de répondre aux besoins énergétiques, techniques et éducatifs ;</li> <li>- et prenant en compte les enjeux climatiques et de développement durable ;</li> </ul>
<b>OBJECTIFS</b>	<p>La Ville de Bourges a décidé de procéder à la rénovation de ses écoles et groupes scolaires afin de répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>améliorer les performances énergétiques</b> des bâtiments scolaires ;</li> <li>• <b>satisfaire aux besoins</b> scolaires et périscolaires (notamment les dédoublements de classes, capacité en restauration scolaire, nouveaux usages pédagogiques) dans un contexte de stabilité globale des effectifs ;</li> <li>• <b>accueillir la communauté éducative et les enfants dans de bonnes conditions</b> (rénovation des locaux, qualité environnementale et de l'air intérieur, espaces pour les équipes pédagogiques, accueil des familles, rénovation et végétalisation des cours) ;</li> <li>• <b>penser les écoles comme des cœurs de quartiers</b>, des maisons éducatives ouvertes sur la ville, dont certains espaces peuvent être partagés avec les associations contribuant à l'éducation et la vie de quartier.</li> </ul>
<b>MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET</b>	<p>Localisé dans le secteur sud-est de la ville, le site scolaire Jean Macé est constitué d'un bâtiment datant de 1982 qui accueille l'école élémentaire, le restaurant scolaire et l'accueil scolaire.</p> <p>Au regard de sa période de construction, le bâtiment nécessite de procéder à une amélioration de la performance énergétique (les menuiseries, murs et toitures étant insuffisamment isolés) et renforcer la qualité intérieure et le confort.</p> <p>S'inscrivant dans le cadre du Plan Ecoles, les travaux envisagés consistent en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une réhabilitation intérieure (sols, murs, faux plafonds) remplacement des luminaires par des leds, réhabilitation partielle de l'installation électrique, des appareils sanitaires, désamiantage) ;</li> <li>- une rénovation énergétique (remplacement des menuiseries, isolation par l'extérieur, installation d'une ventilation double flux) ;</li> <li>- une intervention sur les espaces extérieurs.</li> </ul> <p>Ces travaux de rénovation répondent aux enjeux de la transition écologique.</p>
<b>Caractère structurant</b>	<p>Opération s'intégrant dans un plan global de rénovation du patrimoine scolaire (s'appuyant sur un diagnostic permettant d'avoir une vision d'ensemble de l'état patrimonial des écoles et de leurs besoins et donnant lieu à une programmation pluriannuelle) établie dans le cadre d'une démarche participative.</p>
<b>Montage du projet</b> (ex. concession)	<p>Projet sous maîtrise d'ouvrage Ville</p>

<b>Intérêt communautaire</b>	Le projet s'inscrit dans les orientations stratégiques du projet de territoire de l'agglomération qui souhaite promouvoir « un territoire accueillant pour tous », notamment en matière d'éducation.
<b>Evaluation</b>	

<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	
(études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)	
<b>ECHEANCIER</b>	Début des travaux : septembre 2024 Fin des travaux : août 2025

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

<b>DEPENSES HT</b>			<b>RECETTES</b>		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Travaux de réhabilitation de l'école Jean Macé	2 200 000 €	2 200 000 €	Département	541 600 €	24,62 %
			Europe		
			Etat		
			Région Centre Val de Loire		
			Autre :		
			<b>Sous-total des aides</b>	541 600 €	24,62 %
			Autofinancement : - fonds propres - emprunt	1 658 400 €	75,38 %
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 200 000 €</b>	<b>2 200 000 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 200 000 €</b>	<b>100 %</b>



**DÉPARTEMENT DU CHER  
CONTRAT DE VILLE CENTRE  
2022 / 2026**

**Communauté d'Agglomération**

**Bourges Plus**

**Ville de Bourges**

**Communes de St-Doulchard, Trouy,  
Mehun-sur-Yèvre et St Germain-du-Puy**

---

**Commune de Saint-Doulchard**

<b>FICHE-PROJET N°3</b>	<b>Intitulé du projet :</b> Démolition et reconstruction des écoles maternelles et élémentaires des Verdins
<b>TYPE D'ACTION / LOCALISATION</b>	Type d'opération : x construction <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> réhabilitation <input type="checkbox"/> Autre Localisation : Avenue du Général de Gaulle
<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b>	<b>Organisme : Commune de Saint-Doulchard</b> Responsable légal : Richard BOUDET Maire Adresse : Hôtel de ville – Avenue du Général de Gaulle 18230 SAINT-DOULCHARD Tél.02 48 23 52 52 Courriel : contact@mairie-saintdoulchard.fr
<b>INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL</b>	x Services à la population <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine

<b>DESCRIPTIF DU PROJET</b>	
<b>CONTEXTE</b>	L'école des Verdins bâtie il y a 60 ans ne répond plus à nos besoins actuels : bâtiment principal comprenant un espace surdimensionné ; sur plusieurs étages, et de plus la structure se révèle énergivore.
<b>OBJECTIFS</b>	La reconstruction d'un nouveau groupe scolaire sera le point de départ de renouvellement urbain du quartier des Verdins.
<b>MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET</b>	Cette école sera le lieu du futur. Un groupe scolaire immergé dans la nature comprenant une ferme pédagogique. Son architecture novatrice sera respectueuse de l'environnement : chauffage et rafraîchissement par géothermie, espaces largement vitrés pour faire entrer la lumière, toitures végétalisées, cour entièrement renaturée avec un espace de jeux et sports de plein air.
<b>Caractère structurant</b>	La reconstruction du groupe scolaire doit donner l'élan pour le renouvellement urbain du quartier des Verdins.
<b>Montage du projet</b> (ex. concession)	Le projet est mené en interne et géré en régie.
<b>Intérêt communautaire</b>	
<b>Evaluation</b>	

<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	
(études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)	
<b>ECHEANCIER</b>	<b>Maîtrise d'oeuvre en cours stade PRO</b> <b>Début des travaux : 2024</b> <b>Fin des travaux : 2026</b>

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

DEPENSES HT			RECETTES				
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%		
<b>Maitrise d'œuvre</b>	1 104 020,30 €	1 104 020,30 €	Département	379 673 €	4.02 %		
			Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser)	Recherche de financement en cours			
			Etudes diverses			50 000,00 €	50 000,00 €
			Contrôle technique			32 000,00 €	32 000,00 €
			Travaux			8 260 000,00 €	8 260 000,00 €
			Etat DSIL 2024/2025 (dossiers seront déposés à partir de novembre 2023)			Recherche de financement en cours	
			Région Centre Val de Loire, préciser CRST 2024 si éligible			Recherche de financement en cours	
			Autre (préciser) Agence de l'eau Loire Bretagne ADEME demandes en cours pour la renaturation et l'étude géothermie			Recherche de financement en cours	
			<b>Sous-total des aides</b>			367 243,40 €	4.02 %
Autofinancement : -emprunt	8 078 776,90 €	95.98 %					
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	9 446 020,30 €	9 446 020,30 €	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	9 446 020,30 €	100 %		



**DÉPARTEMENT DU CHER  
CONTRAT DE VILLE CENTRE  
2022 / 2026**

**Communauté d'Agglomération**

**Bourges Plus**

**Ville de Bourges**

**Communes de St-Doulchard, Trouy,  
Mehun-sur-Yèvre et St Germain-du-Puy**

---

**Commune de Saint-Doulchard**

<b>FICHE-PROJET N°4</b>	<b>Intitulé du projet :</b> Construction de 5 pistes de padel tennis
<b>TYPE D'ACTION / LOCALISATION</b>	Type d'opération : x construction <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> réhabilitation <input type="checkbox"/> Autre Localisation : Complexe tennistique municipal de Varye Rue de la Caillère -18230 SAINT-DOULCHARD
<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b>	<b>Organisme : Commune de Saint-Doulchard</b> Responsable légal : Richard BOUDET - Maire Adresse : Hôtel de ville – avenue du général de Gaulle 18230 SAINT-DOULCHARD Tél. 02 48 23 52 52 Courriel : contact@mairie-saintdoulchard.fr
<b>INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL</b>	X Services à la population <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine

<b>DESCRIPTIF DU PROJET</b>	
<b>CONTEXTE</b>	La ville de Saint-Doulchard est propriétaire du Complexe Tennistique Municipal de Varye qui regroupe une structure couverte et 3 terrains extérieurs en terre battue. La structure abrite dans ses murs le comité du Cher de tennis et la ligue du Centre de la Fédération française de Tennis. La ville souhaite poursuivre le développement de la structure en y construisant 5 pistes de padel tennis, 3 couvertes et 2 découvertes.
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-renforcer l'attractivité du CTMV</li> <li>-promouvoir une nouvelle discipline</li> <li>-devenir le centre départemental de tennis padel</li> </ul>
<b>MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET</b>	<p>La structure actuelle du CTMV comprend des courts couverts et extérieurs, les locaux du comité du Cher de tennis, pour le club de tennis de Saint-Doulchard, un club house, des vestiaires du tennis club.</p> <p>Le projet de construction de 5 pistes de padel, 3 terrains couverts et 2 extérieurs se situerait face au CTMV. Ce projet consiste en la construction d'une structure couverte de 1 116,21 mètres carrés pouvant accueillir 3 terrains de padel, non chauffée et sera isolée par un bardage extérieur permettant de conserver des températures plus douces l'hiver et tempérées l'été. Le bâtiment tel que projeté, prévoit un apport de lumière naturelle en partie haute. L'éclairage répondra au cahier des charges de la Fédération Française de Tennis, l'installation sera conçue pour être la moins énergivore possible : technique LED, minuteurs et détecteurs de présence seront installés.</p> <p>Les deux terrains extérieurs seront visibles depuis la rue de la Caillère, ils seront la vitrine du projet.</p> <p>La localisation tant des terrains extérieurs que des terrains intérieurs à proximité immédiate du bâtiment permettra de pouvoir mutualiser les locaux existants (sanitaires, vestiaires, club house). La parcelle est déjà terrassée, ce qui limite également les coûts. L'installation sera également accessible aux personnes à mobilité réduite, qui pourront avoir accès aux installations soit pour la pratique soit en tant que public.</p>
<b>Caractère structurant</b>	La structure a vocation à devenir le centre départemental de tennis padel, son rayonnement sera de niveau régional, les compétitions de niveau national et internationales y seront organisées
<b>Montage du projet</b> (ex. concession)	En régie : maîtrise d'ouvrage Ville de Saint-Doulchard et gestion en régie.
<b>Intérêt communautaire</b>	La structure sera ouverte au public, tous les habitants de l'agglomération pourront y avoir accès.
<b>Evaluation</b>	<p>Nombre de clubs fréquentant la structure</p> <p>Nombre de personnes fréquentant la structure Dolchardiens et extérieurs.</p>



### CALENDRIER PREVISIONNEL

(études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)

<b>ECHancier</b>	Maîtrise d'œuvre en cours (stade APD).  Permis de construire déposé le 14 janvier 2023  Début des travaux fin 2023  Fin des travaux fin 2024
------------------	--

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	108 610 €	108 610 €	Département Contrat de ville	193 650 €	10 %
<b>Missions SPS, contrôles techniques études de sols et acoustique,</b>	21 910 €	21 910 €	Département : équipement sportif structurant départemental	361 764,20 €	18,68 %
<b>Travaux</b>	1 805 986 €	1 805 986 €	Etat DSIL 2023 (en cours d'instruction)	330 951,80 €	17,09 %
			Etat FNADT.....	250 000 €	12,91 %
			Agence Nationale du Sport (en cours d'instruction)	140 000 €	7,23 %
			Région Centre Val de Loire : CRST (à inscrire sur le prochain contrat.	242 838 €	12,54 %
			Autre : Fédération Française de Tennis.	30 000 €	1,55 %
			<b>Sous-total des aides</b>	1 549 204,60 €	80,00 %
			Autofinancement : -fonds propres -emprunt	387 301,40 €	20,00 %
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	1 936 506 €	1 936 506 €	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	1 936 506 €	100 %





**DÉPARTEMENT DU CHER  
CONTRAT DE VILLE CENTRE  
2022 / 2026**

**Communauté d'Agglomération**

**Bourges Plus**

**Ville de Bourges**

**Communes de St-Doulchard, Trouy, Mehun-sur-  
Yèvre et St Germain-du-Puy**

---

**Commune de Trouy**

<b>FICHE-PROJET N°5</b>	<b>Intitulé du projet</b> : Restructuration et réhabilitation du Château Rozé
-------------------------	---

<b>TYPE D'ACTION /LOCALISATION</b>	Type d'opération : <b>X construction</b> <input type="checkbox"/> Etude <b>X réhabilitation</b> <input type="checkbox"/> Autre  Localisation : Route de la Chapelle TROUY bourg
<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b>	<b>Organisme : Commune de TROUY</b> Responsable légal : Franck BRETEAU Adresse : Place du 8 mai 1945 18570 TROUY Tél. 02-48-64-78-18 Courriel : <a href="mailto:mairie@ville-trouv.fr">mairie@ville-trouv.fr</a>
<b>INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL</b>	<input type="checkbox"/> <b>Services à la population</b> <input type="checkbox"/> Santé <input checked="" type="checkbox"/> <b>Vitalité - revitalisation centres-villes/ centres-bourgs</b> <input type="checkbox"/> <b>Transition écologique et énergétique</b> <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine

--

## DESCRIPTIF DU PROJET

<b>CONTEXTE</b>	<p>En octobre 2015, afin de conserver son patrimoine, la Commune de Trouy, ville de 4 000 habitants, a procédé à l'acquisition par voie de préemption du Château Roze (maison de maître du 19ème siècle), de son parc, de son espace boisé et de sa prairie (surface totale : 160 000 m2).</p> <p>Cette acquisition a été motivée par la valorisation de cet ensemble immobilier et sa mise à disposition des habitants pour tendre vers la notion du "<b>mieux vivre ensemble</b>".</p> <p>Cette opération s'inscrit dans un vaste programme qui a débuté par la réhabilitation des tours, du kiosque, la création d'aires de jeux et de parcours sportif dans le bois et qui s'achèvera par l'aménagement d'un parc paysager ou jardin public, de sentiers pédagogiques et la valorisation des abords et des espaces publics et notamment avec la création</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'accès et cheminements piétonniers,</li><li>- D'accès pour les stationnements des vélos, des véhicules,</li><li>- D'éclairages adaptés.</li></ul>
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Le projet de « réhabilitation du Château Rozé » est destiné à recevoir les services de la mairie, des salles d'exposition, de réception, des espaces dédiés à la vie associative ainsi que toutes structures nécessaires à la vie municipale, publique et d'intérêt général,</p> <p>Ce projet a été plébiscité par la population lors d'une réunion publique qui s'est déroulée le 20 septembre 2019.</p> <p><b>La collectivité souhaite que ses habitants puissent s'approprier ce patrimoine ancien, témoin de l'histoire de leur Ville.</b></p> <p>La réhabilitation et la restructuration du château Rozé est également motivée par la valorisation de cet ensemble immobilier et sa mise à disposition des habitants.</p> <p>Pour répondre aux besoins en infrastructures des habitants (nouveaux et anciens), la réhabilitation et l'aménagement du château ont été pensés. Le projet global d'aménagement, à proximité du centre de Trouy bourg, se fonde et s'harmonise avec les structures de loisirs et sportives contiguës : salle des fêtes EJMT, salle multisport, stade municipal et plaine de jeux, en cours de réalisation.</p> <p>Le site du Château Rozé est très accessible depuis le bourg.</p> <p>Les objectifs de la ville sont de poursuivre la création des équipements publics adaptés au public.</p>

<b>MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET</b>	<p>Le projet fait l'objet de 2 tranches de travaux dont le découpage est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. TRANCHE 1 (2023) dite tranche ferme dans le cadre du marché de travaux : la réhabilitation de l'existant ;</li><li>2. TRANCHE 2 (2024), dite tranche optionnelle dans le cadre du marché de travaux : l'extension.</li></ol> <p>La tranche n°1, dite tranche ferme, consistant à réhabiliter et à restructurer les surfaces, a pour but de créer :</p> <p>Un espace spacieux et ouvert à l'accueil du public avec une partie pour assurer un accueil discret et confidentiel ; Plusieurs bureaux en tant que postes de travail répartis sur le rdc et le 1er étage ;</p> <p>Une salle pour les réunions de travail ;</p> <p>Des locaux pour les travaux reprographiques, les systèmes informatiques, l'entretien et la maintenance, le stockage, la chaufferie...</p> <p>Des couloirs de circulation ,</p> <p>1 salle de repos « tisanderie » ;</p> <p>Des vestiaires et des locaux de stockage et de rangement ;</p> <p>Un local pour les archives ;</p> <p>Des sanitaires PMR.</p> <p>Le projet exploite le niveau -1 (local technique), le rez-de-chaussée et le niveau +1.</p> <p>Le niveau +2 n'est pas aménagé mais toutefois son isolation et la réfection du plancher ont été appréhendés.</p> <p>La tranche n°2, dite tranche optionnelle, vise principalement les prestations liées à l'extension du bâtiment et à la reprise de la couverture du bâtiment existant.</p> <p>Cette phase a pour de créer :</p>
---	--

	<p>- Une salle de 110 m2 des actes, du conseil municipal, des mariages, des réceptions, des expositions ;</p> <p>- Une terrasse de 119 m2 donnant sur l'extérieur permettant l'organisation d'initiatives culturelles, associatives et municipales.</p> <p>Cette phase sera également consacrée :</p> <p>Au ravalement de la façade ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la mise en place des sondes géothermiques ;</li> <li>- à l'installation de l'ascenseur ;</li> <li>- et aux finitions de la tranche ferme.</li> </ul> <p>Le projet comprend donc des travaux qui visent deux grandes fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les fondations, le gros œuvre</li> <li>- Le clos / couvert</li> </ul> <p>Les corps d'état visent en conséquence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les structures ;</li> <li>- Les façades, les menuiseries extérieures, la métallerie, la couverture et l'étanchéité ;</li> <li>- Les aménagements intérieurs : menuiseries, faux plafonds, revêtements muraux et des sols, serrurerie intérieure, peinture, équipement éventuel ;</li> <li>- Les équipements thermiques et de ventilation ;</li> <li>- La plomberie ;</li> <li>- L'électricité courant fort et courant faible.</li> </ul> <p><b><u>En termes de transition écologique</u></b> : il est à noter le mode de chauffage retenu qui est la <u>géothermie</u> avec un objectif d'économie et de réduction des effets de serre et des travaux d'isolation.</p> <p><b><u>En termes de patrimoine ancien</u></b> : la restructuration du bâtiment tient compte de l'existant. La préservation des savoir-faire tout en rendant le bâtiment fonctionnel. La mise aux normes de l'électricité, la rénovation des toitures, la mise en accessibilité PMR...</p>	<p>Accusé de réception en préfecture 018-211802137-20230926-DEL-2023-09-86-DE Date de télétransmission : 27/09/2023 Date de réception préfecture : 27/09/2023</p>
<p><b>Caractère structurant</b></p>	<p>La réhabilitation du château valorise le patrimoine de la collectivité et permet de faire revivre l'histoire de la ville. La mairie installé dans le château, ouverte à tout public, donne du prestige.</p> <p>En termes d'attractivité, le château est ouvert au public pendant les journées du patrimoine depuis 2017 et rencontre un vif succès.</p> <p>le château, une fois réhabilité, sera ouvert aux associations culturelles (expo, ...).</p> <p>en termes d'image, la ville de TROUY va bien entendu revoir son logo, son site internet et développer les affichages numériques.</p> <p>En terme d'emplois, cette opération encourage le travail des</p>	

	entreprises en majeure partie situées sur le département du Cher (clause sociale prévue au marché).
<b>Montage du projet</b> ( ex. concession)	<b>Par la ville</b>
<b>Intérêt communautaire</b>	Pour recevoir les communes membres de BOURGES PLUS, des associations culturelles qui rayonnent sur l'agglomération pour des expos, des conférences, ... ainsi que des réunions cantonales (TROUY étant chef-lieu du Canton).
<b>Evaluation</b>	

<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	
(études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux - date de début et date de fin prévisionnelles)	
<b>ECHEANCIER</b>	<p><b><u>2020 à 2022:</u></b></p> <p>Missions nécessaires à la conception du projet de restructuration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La SEM TERRITORIA pour la mission d'assistant à maître d'ouvrage.</li> <li>- L'Atelier CARRE d'ARCHE pour la mission de maîtrise d'œuvre qui s'est entouré de différents bureaux d'études (RCH-BET structure, SEITH-BET Fluide, ICA-BET VRD et ACOUSTEX-BET Acoustique).</li> <li>- L'APAVE les missions SPS et CTC.</li> <li>- CTI, le diagnostic amiante et plomb avant travaux.</li> <li>- BSE pour l'étude de faisabilité de la géothermie.</li> <li>- HYDROGEOLOGUE CONSEIL pour la maîtrise d'œuvre des sondes géothermiques.</li> <li>- En août 2022, lancement de la consultation des entreprises.</li> </ul> <p><b><u>Décembre 2022/avril 2023</u></b> : Notification du Marché « restructuration du château Rozé » aux entreprises.</p> <p><b><u>Avril 2023</u></b></p> <p>Lancement opérationnel des travaux  Emission des premiers ordres de service : 1ère étape : curage de l'existant  Durée des travaux dans leur globalité : 19 mois dont 2 mois de préparation</p> <p><b><u>Février 2024</u></b></p> <p>Réception de la tranche ferme (durée des travaux = 12 mois)</p> <p><b><u>Mars 2024</u></b></p> <p>Lancement de la tranche optionnelle (durée des travaux 7 mois)</p> <p><b><u>Septembre 2024</u></b></p> <p>Réception de la tranche optionnelle</p>

## **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
<b>Etudes</b>	20 000 €		Département	235 906 €	12,51 %
<b>AMO</b>	27 425 €		Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser)		
<b>MAITRISE D'OEUVRE</b>	122 637 €	122 637 €	Etat DETR 2022 notifiée	343 225 €	18,2 %
<b>AUTRES PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b>	27 480 €	27 480 €	Etat DETR 2023 demandée	200 000 €	10,60 %
<b>AUTRES FRAIS</b>	25 501 €		COT EnR/Géothermie ADEME et CPR demandée	58 500 €	3,1 %
<b>TRAVAUX</b>	1 663 277 €	1 406 277 €	ADEME étude de faisabilité	5 056 €	0,27 %
			CRST montants fléchés sur travaux isolation/ventilation	118 000 €	6,26 %
			CRST montants fléchés sur travaux énergétiques (chauffage)	77 500 €	4,11 %
			<b>Sous-total des aides</b>	1 027 959 €	55 %
			Autofinancement : - fonds propres - emprunt	843 133 €	45 %
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 886 320 €</b>	<b>1 556 394 € (*)</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 886 320 €</b>	<b>100 %</b>

(\*) à noter : les dépenses présentées au Département correspondent aux montants HT des travaux après déduction d'un montant de dépenses de 257 000 € HT (dépenses financées par le COT EnR pour la géothermie), soit 1 406 277 € HT des maitrisés d'œuvre et prestations intellectuelles, soit 122 637 € HT + 27 480 € HT = 150 117 € HT



**DÉPARTEMENT DU CHER**  
**CONTRAT DE VILLE CENTRE**  
**2022 / 2026**

Accusé de réception en préfecture  
018-211802137-20230926-DEL-2023-09-86-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023

**Communauté d'Agglomération**  
**Bourges Plus**  
**Ville de Bourges**  
**Communes de St-Doulchard, Trouy,**  
**Mehun-sur-Yèvre et St Germain-du-Puy**

---

**Commune de Mehun-sur-Yèvre**

<b>FICHE-PROJET N°6</b>	<b>Intitulé du projet : Réfection Structure Nautique</b>
-------------------------	--

<b>TYPE D'ACTION /LOCALISATION</b>	Type d'opération : <input type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> <b>réhabilitation</b> <input type="checkbox"/> Autre Localisation : Avenue Jean Chatelet
<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b>	<b>Organisme : Commune de Mehun-sur-Yèvre</b> Responsable légal : Jean-Louis SALAK Adresse : Place Jean Manceau Tél. 02 48 57 06 18 Courriel : c.rasle@ville-mehun-sur-yevre.fr
<b>INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL</b>	<input type="checkbox"/> <b>Services à la population</b> <input type="checkbox"/> <b>Santé</b> <input type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine



<b>DESCRIPTIF DU PROJET</b>	
<b>CONTEXTE</b>	Pour des raisons techniques, de vétusté et de sécurité, les trois bassins existants (un bassin couvert et deux bassins extérieurs) sont fermés depuis 2018/2019.
<b>OBJECTIFS</b>	Rouvrir le bassin couvert afin d'offrir de nouveau ce service à la population. Permettre l'apprentissage de la natation aux scolaires (écoles élémentaires et collège).
<b>MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET</b>	Réfection du bassin couvert : charpente bois, couverture bardage, menuiseries intérieures et extérieures, électricité, plomberie, carrelage et peinture, étanchéité du bassin.
<b>Caractère structurant</b>	Cette structure nautique répond à un besoin qui dépasse l'intérêt communal. De plus, les piscines les plus proches sont saturées et difficilement accessibles pour les scolaires et pour une partie de la population.  Intérêts : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Scolaire (écoles et collège : apprentissage de la natation et cours d'éducation physique et sportive tout au long de l'année) ;</li> <li>- Associations ;</li> <li>- Population (activités de loisirs et sportives pour les jeunes et les adultes) ;</li> <li>- Activités aquatiques de santé.</li> </ul>
<b>Montage du projet</b> (ex. concession)	Maitrise d'œuvre pour les travaux puis gestion municipale.
<b>Intérêt communautaire</b>	Un diagnostic sur les besoins du territoire a été fait et démontre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un intérêt au-delà de la commune sur plusieurs communautés (Terres du haut Berry, Bourges Plus, Cœur de Berry, communauté d'agglomération de Vierzon).</li> <li>- Que 12 communes sont concernées par la zone d'attractivité de la structure nautique représentant au moins 19 000 habitants et 1 400 enfants scolarisés.</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	

<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b> (études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)	
<b>ECHEANCIER</b>	Etude d'impact réalisée à partir de 2021. Choix du maitre d'œuvre en 2023. Travaux en 2024 et 2025.



PLAN DE FINANCEMENT					
DEPENSES HT			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Travaux de réfection  Bassin couvert  Maitrise d'œuvre / SPS	900 000 €  100 000 €	900 000 €  100 000 €	Département Contrat de territoire	258 480 €	25,00%
			Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser)		
			Etat (DETR, DSIL, ..., préciser) DETR ou/et DSIL	341 520 €	35,00 %
			Région Centre Val de Loire, préciser CRST 2024 ou autre fonds	200 000 €	20,00 %
			Autre (préciser)		
			<b>Sous-total des aides</b>	800 000 €	80,00 %
			Autofinancement : -fonds propres -emprunt	200 000 €	20,00 %
			<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	1 000 000 €	1 000 000 €





**DÉPARTEMENT DU CHER**  
**CONTRAT DE VILLE CENTRE**  
**2022 / 2026**  
**Communauté d'Agglomération**  
**Bourges Plus**  
**Ville de Bourges**  
**Communes de St-Doulchard, Trouy,**  
**Mehun-sur-Yèvre et St Germain-du-Puy**

---

**Commune de St Germain-du-Puy**

<b>FICHE-PROJET N°7</b>	<b>Intitulé du projet :</b> Agrandissement du gymnase J. PREVERT
<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	Type d'opération : <input checked="" type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> réhabilitation <input type="checkbox"/> Autre : Localisation : Les Marillons – 18 390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY
<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b>	<b>Organisme : Commune de Saint-Germain-du-Puy</b> Responsable légal : Marie-Christine BAUDOIN, Maire Adresse : 2, rue Joliot Curie Tél. : 02.48.30.84.18 Courriel : info@saintgermaindupuy.fr
<b>INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Services à la population <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine

<b>DESCRIPTIF DU PROJET</b>	
<b>CONTEXTE</b>	<p>La commune de Saint-Germain-du-Puy a été reconnue ville la plus sportive de la région Centre-Val-de-Loire en 2020 dans la catégorie 2 500 à 10 000 habitants. Elle comprend de nombreuses associations notamment sportives ainsi que de nombreux équipements tels qu'un terrain de football, un terrain synthétique, une piscine, des terrains de tennis, un terrain de bi-cross et deux gymnases.</p> <p>Grâce à des travaux de réhabilitation en 2022, le gymnase Jacques PREVERT a bénéficié de différents travaux de réaménagement et d'accessibilité.</p> <p>A ce jour, l'étage du gymnase comprenant une salle de sport d'environ 900m<sup>2</sup> ne dispose pas de sanitaires ni de vestiaires accessibles PMR. La salle comporte 3 entrées dont une seule est accessible PMR. Les gradins n'ont pas d'emplacement PMR. Ainsi, seul le gymnase Yannick SOUVRE est entièrement accessible.</p>

<b>OBJECTIFS</b>	<p>Le projet a pour objet l'extension du gymnase Jacques PREVERT. Cette restructuration consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Rendre l'établissement accessible aux personnes à mobilité réduite,</li> <li>- Création d'une extension de l'étage du bâtiment.</li> </ul> <p>Ces travaux doivent permettre de favoriser la pratique sportive en rendant accessible l'ensemble de nos équipements sportifs.</p>
<b>MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET</b>	<p>Le projet consiste en une extension du gymnase Jacques PREVERT situé sur la commune de Saint-Germain-du-Puy. L'actuel gymnase est implanté sur un site qui regroupe le collège Jean ROSTAND, les écoles maternelles et élémentaires, la piscine, le stade et le restaurant communal. Le site est paysager, largement arboré et ne permet qu'une circulation limitée des véhicules. Les abords du gymnase sont aménagés de sorte à accéder au sud au niveau du premier étage du gymnase et sur les autres façades au niveau du rez-de-chaussée par un jeu de décaissés et de remblais.</p> <p>L'objectif est de poursuivre les travaux de mise en accessibilité du bâtiment grâce à une extension organisée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'étage accessible de plain-pied depuis l'espace public extérieur, construction d'une extension regroupant un hall desservant des sanitaires Hommes et Femmes, des vestiaires Hommes et Femmes en lien avec l'aire sportive couverte ;</li> <li>- Démolition des sanitaires existants dans la salle de pratique sportive de l'étage pour la création d'un local de rangement et d'une banque d'accueil ;</li> <li>- Modification des gradins existants de l'étage pour la création de 5 places PMR.</li> </ul>
<b>Caractère structurant</b>	
<b>Montage du projet</b> (ex. concession)	Marché public
<b>Intérêt communautaire</b>	
<b>Evaluation</b>	

<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b> (études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)	
<b>ECHEANCIER</b>	2024 : Maîtrise d'œuvre 2025 : Travaux



**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

<b>DEPENSES HT</b>			<b>RECETTES</b>		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Maîtrise d'œuvre Extension du gymnase	48 000 € 800 000 €	48 000 € 800 000 €	Département	300 835 €	35 %
			Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser)		
			Etat (DETR, DSIL, ..., préciser)		
			Région Centre Val de Loire : CRST	169 600 €	20 %
			Autre (préciser) : CA Bourges Plus	212 000 €	25 %
			<b>Sous-total des aides</b>	675 913 €	80 %
			Autofinancement : -fonds propres -emprunt	165 565 €	20 %
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	848 000 €	848 000 €	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	848 000 €	100 %





**DÉPARTEMENT DU CHER  
CONTRAT DE VILLE CENTRE  
2022 / 2026**

**Communauté d'Agglomération**

**Bourges Plus**

**Ville de Bourges**

**Communes de St-Doulchard, Trouy,  
Mehun-sur-Yèvre et St Germain-du-Puy**

---

**Ville de Bourges**

<b>FICHE-PROJET N°8</b>	<b>Intitulé du projet :</b> Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire au Prado
-------------------------	--

<b>TYPE D'ACTION / LOCALISATION</b>	Type d'opération : <input checked="" type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> réhabilitation <input type="checkbox"/> Autre Localisation : 6 Place Jacqueline et Jean Lerat- BOURGES
-------------------------------------	---

<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b>	<b>Organisme : Ville de Bourges</b> Responsable légal : Yann GALUT, Maire Adresse : 11 rue Jacques Rimbault CS 50003 – 18020 BOURGES Cedex Tél. : Courriel :
---------------------------	--

<b>INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL</b>	<input type="checkbox"/> Services à la population <input checked="" type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine
--	---

**DESCRIPTIF DU PROJET**

<b>CONTEXTE</b>	En matière de santé, la population de la ville de Bourges est confrontée à une démographie médicale vieillissante et à des difficultés d'accès aux soins. Ainsi, en 2018, Bourges avait un ratio de 53 médecins pour 100 000 habitants (contre 89,7 au niveau national et 74 au niveau régional et 65,8 au niveau du département). Plus de 10 % des habitants n'avaient pas de
-----------------	--

	<p>médecin traitant.</p> <p>Au vu de cette situation, la Ville de Bourges a souhaité favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé en proposant des structures immobilières adaptées aux nouveaux modes d'exercice groupé permettant de réunir en un même lieu d'exercice des médecins et des paramédicaux. Le secteur sud de Bourges, et plus particulièrement le quartier du Prado, s'inscrivait dans un contexte de nombreux départs de médecins en retraite. Aussi, le positionnement dans ce secteur d'un lieu de consultations médicales multiples apparaissait nécessaire.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Le projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire au Prado, opération inscrite dans le programme Action Coeur de Ville, répondait aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• disposer d'un lieu d'exercice groupé attractif pour la jeune génération de médecins en centre-ville et adapté aux règles actuelles (secrétariat partagé, accessibilité handicapés...).</li> <li>• permettre d'organiser des actions de prévention et participer à des projets communs avec d'autres structures de soins ;</li> <li>• favoriser le travail d'équipe entre professionnel de santé avec un lieu dédié à la formation et la concertation.</li> </ul>
<b>MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET</b>	<p>En 2019, la Ville de Bourges a acquis, dans le quartier du Prado, une parcelle avec bâti (d'une superficie de 1 814 m<sup>2</sup>), adaptée à l'accueil d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP). En concertation avec les professionnels de santé, un projet de santé a été élaboré et a fait l'objet d'une validation par l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire.</p> <p>La Maison de Santé Pluridisciplinaire Bourges-Prado (d'une surface de 409 m<sup>2</sup>) comporte un pôle médical, un pôle paramédical et infirmier, des espaces mutualisés et des espaces communs réservés aux professionnels de santé.</p> <p>La création de la MSP s'est appuyée initialement sur l'engagement de 9 professionnels de santé et la mise à disposition d'un cabinet libre pour accueillir les permanences de médecins particuliers. A ce jour, la MSP regroupe 12 professionnels de santé (dont 7 médecins généralistes, 1 dermatologue, 1 sage-femme et 3 infirmier(e)s).</p>
<b>Caractère structurant</b>	<p>Les MSP constituent des structures pluriprofessionnelles de proximité qui permettent, de par leur maillage du territoire, de favoriser l'accès aux soins, priorité stratégique pour le territoire du Cher.</p>
<b>Montage du projet</b> (ex. concession)	<p>Projet sous maîtrise d'ouvrage Ville</p>
<b>Intérêt communautaire</b>	<p>La réalisation de cet équipement structurant s'inscrit dans les objectifs stratégiques du projet de territoire de l'agglomération en matière de santé (à savoir « mailler toujours mieux les maisons et centres de santé, former aux métiers des soins et de l'aide et les valoriser »).</p>
<b>Evaluation</b>	<p>Nombre de professionnels installés</p>

### CALENDRIER PREVISIONNEL

(études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)

#### ECHEANCIER

Acquisition foncière : Fin 2019

Etudes : Fin 2019 –septembre 2020

Démarrage des travaux : Fin 2020

Mise en service de la MSP : fin janvier 2022

Date de dépôt du dossier de subvention auprès du Département sur la plate-forme dématérialisée : 25/11/2020 (n° dossier : 00002626). Projet bénéficiant d'une autorisation du Département de commencement anticipé d'opération.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Acquisition foncière	135 073 €	135 073 €	Département	255 789 €	21,77 %
Etudes/diagnostic/honoraires (maîtrise d'œuvre, mission SPS, contrôle technique)	104 335 €	104 335 €	Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser)		
			Etat - CPER 2014/2020	200 000 €	17,02 %
			Région Centre Val de Loire (CPER 2014/2020 et CRST 2018/2024)	250 000 €	21,28 %
Travaux (construction, VRD, espaces verts)	935 182 €	935 182 €	Autre		
			<b>Sous-total des aides</b>	705 789 €	60,08 %
			Autofinancement : - fonds propres - emprunt	468 801 €	39,92 %
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 174 590 €</b>	<b>1 174 590 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 174 590 €</b>	<b>100 %</b>



**DÉPARTEMENT DU CHER  
CONTRAT DE VILLE CENTRE  
2022 / 2026**

**Communauté d'Agglomération**

**Bourges Plus**

**Ville de Bourges**

**Communes de St-Doulchard, Trouy,  
Mehun-sur-Yèvre et St Germain-du-Puy**

---

**Ville de Bourges**

<b>FICHE-PROJET N°9</b>	<b>Intitulé du projet :</b> Construction d'un centre municipal de santé
-------------------------	---

<b>TYPE D'ACTION / LOCALISATION</b>	Type d'opération : <input checked="" type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> réhabilitation <input type="checkbox"/> Autre Localisation : Avenue Stendhal- BOURGES
<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b>	<b>Organisme : Ville de Bourges</b> Responsable légal : Yann GALUT, Maire Adresse : 11 rue Jacques Rimbault CS 50003 – 18020 BOURGES Cedex Tél. : Courriel :
<b>INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL</b>	<input type="checkbox"/> Services à la population <input checked="" type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine

<b>DESCRIPTIF DU PROJET</b>	
<b>CONTEXTE</b>	La Ville de Bourges a fait de la santé une de ses priorités stratégiques et a décidé, compte tenu de la forte tension sur l'offre médicale et en conséquence le non recours la création d'un centre municipal de santé, en gestion directe.

	<p>En effet, plusieurs éléments de contexte sont importants à souligner :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- un vieillissement de la population qui devrait s'accroître ces prochaines années. Entre 2020 et 2026, une hausse prévisionnelle de 8% des personnes âgées de 60 ans et plus est envisagée, ce qui représente 1 600 personnes supplémentaires (Analyse des besoins sociaux de la Ville de Bourges)</li><li>- une désertification médicale accrue. La ville de Bourges a perdu 25% de médecins généralistes entre 2010 et 2019 et l'agglomération 10% sur la même période. Par ailleurs, la part des médecins de 60 ans et plus augmente, ce qui pose la question du renouvellement générationnel des médecins à Bourges. La même problématique est à l'œuvre chez les spécialistes.</li><li>- un non recours aux soins important, au-dessus de la moyenne régionale, notamment chez les plus fragiles</li><li>- des taux de mortalité par consommation excessive d'alcool ou par pathologies imputables au tabac plus élevés à Bourges que dans la région Centre Val de Loire ou qu'en France métropolitaine. La prévention primaire constitue à ce titre un levier permettant de diminuer l'incidence de cette mortalité évitable liée aux comportements à risque.</li></ul> <p>-</p> <p>Depuis le 12 décembre 2022, le centre de soins infirmiers des Gibjoncs est devenu un Centre Municipal de Santé inscrit comme tel au répertoire Finess, son projet pluriprofessionnel de santé ayant été validé par l'ARS Centre Val de Loire. Il apporte une offre de soins supplémentaire dans un espace situé en zone d'intervention prioritaire selon la cartographie de l'ARS tout en étant ouvert à une patientèle qui dépasse potentiellement les frontières communales. Ce projet nécessite une mutation juridique, bâtementaire, et financière pour accueillir des médecins généralistes et spécialistes et décliner les actions de prévention du Contrat Local Santé dont la ville s'est dotée depuis déjà plusieurs années.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Le projet de centre de santé répond aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- permettre l'installation de nouveaux professionnels de santé</li><li>- diversifier les modes d'exercice sur le territoire (salarial) et répondre aux attentes de la jeune génération à travailler en équipe</li><li>- favoriser l'accès à la santé pour tous</li><li>- développer les actions de prévention.</li></ul> <p>Au travers de ces objectifs, le projet s'inscrit pleinement dans les priorités stratégiques de la politique départementale en matière d'accès aux soins et de maillage du territoire. Le processus de désertification médicale touche en effet autant les zones urbaines que rurales ou semi-rurales.</p>

<p><b>MOYENS : DESCRIPTIF          DETAILLE DU PROJET</b></p>	<p>La Ville de Bourges prévoit la construction d'un bâtiment de plain-pied dans le quartier des Gibjoncs, à proximité du centre de santé municipal actuel (8 avenue Stendhal). Il s'agit de prévoir un bâtiment qui permet l'exercice coordonné prévu au projet de santé du centre municipal et le développement d'actions de prévention dans le cadre du contrat local de santé.</p> <p>Le bâtiment, de 800 à 1000 m<sup>2</sup>, comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un espace d'accueil : secrétariat, bureau d'accès aux droits</li> <li>- un pôle « consultation » : 6 cabinets médicaux, un espace de soins infirmiers, deux salles d'attente, un espace de stérilisation</li> <li>- un pôle « prévention » : plusieurs espaces permettant le développement des actions du contrat local de santé et des partenaires</li> <li>- un pôle administratif : deux bureaux pour la coordinatrice et la gestionnaire comptable</li> <li>- des « fonctions communes » pour développer l'exercice coordonné comprenant notamment une salle de réunion</li> <li>- des espaces mutualisés (sanitaires, espaces de stockage)</li> </ul> <p>Le projet de santé a été validé par l'ARS en décembre 2022 et le centre municipal de santé se basera sur l'expérience du centre de soins infirmiers existant depuis 1978.</p> <p>Le centre de santé travaillera en coordination avec l'ensemble des acteurs de santé et des services sociaux et médico-sociaux.</p>
<p><b>Caractère structurant</b></p>	<p>Le centre municipal de santé va contribuer au développement de l'offre de soins et du maillage territorial en la matière.</p> <p>Ce projet permet de renforcer l'attractivité du territoire. Par ailleurs, le centre de santé constituera un équipement central dans le projet de renouvellement urbain.</p>
<p><b>Montage du projet</b> (ex. concession)</p>	<p>Projet sous maîtrise d'ouvrage Ville</p>
<p><b>Intérêt communautaire</b></p>	<p>Le centre sera ouvert à l'ensemble de la population (hormis les visites à domicile pour les soins infirmiers, limitées à un rayon de 4km autour du centre).</p> <p>La réalisation de cet équipement structurant s'inscrit dans les objectifs stratégiques du projet de territoire de l'agglomération en matière de santé (à savoir « mailler toujours mieux les maisons et centres de santé, former aux métiers des soins et de l'aide et les valoriser »).</p>
<p><b>Evaluation</b></p>	<p>Nombre de professionnels installés</p> <p>Nombre de patients</p> <p>Nombre d'actes réalisés</p>

### CALENDRIER PREVISIONNEL

(études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Les études sont en cours, menées en interne par les services de la Ville.</p> <p>Le lancement des consultations de travaux est prévu au premier semestre 2024 pour un démarrage des travaux au second semestre 2024 et une livraison du bâtiment fin 2025.</p>
-------------------	---

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Travaux  Honoraires de maîtrise d'œuvre et honoraires techniques liés aux travaux  Eléments de mobilier	2 027 040 €	2 027 040 €	Département	281 805 €	12,30 %
			Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser ...)		
			Etat		
			Région Centre Val de Loire	250 000 €	10,91 %
			Autre : ANRU	710 084 €	31,00 %
			<b>Sous-total des aides</b>	<b>1 241 889 €</b>	<b>54,21 %</b>
			Autofinancement : - fonds propres - emprunt	1 048 666 €	45,79 %
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 290 555 €</b>	<b>2 290 555 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 290 555 €</b>	<b>100 %</b>



**DÉPARTEMENT DU CHER  
CONTRAT DE VILLE CENTRE  
2022 / 2026**

**Communauté d'Agglomération**

**Bourges Plus**

**Ville de Bourges**

**Communes de St-Doulchard, Trouy,  
Mehun-sur-Yèvre et St Germain-du-Puy**

---

**Ville de Bourges**

<b>FICHE-PROJET N°10</b>	<b>Intitulé du projet :</b> Requalification du parc paysager des Gibjoncs
--------------------------	---

<b>TYPE D'ACTION / LOCALISATION</b>	Type d'opération : <input type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude <input checked="" type="checkbox"/> réhabilitation <input type="checkbox"/> Autre Localisation : Quartier des Gibjoncs - BOURGES
-------------------------------------	---

<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b>	<b>Organisme : Ville de Bourges</b> Responsable légal : Yann GALUT, Maire Adresse : 11 rue Jacques Rimbault CS 50003 – 18020 BOURGES Cedex Tél. : Courriel :
---------------------------	--

<b>INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL</b>	<input type="checkbox"/> Services à la population <input type="checkbox"/> Santé <input checked="" type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine
--	---

**DESCRIPTIF DU PROJET**

<b>CONTEXTE</b>	Situé en lisière du périmètre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU), le parc paysager des Gibjoncs a été aménagé dans les années 70 sur une ancienne friche afin d'offrir aux habitants un lieu de promenade familial. En accès
-----------------	--

	<p>libre et multifonctionnel (jardin botanique, fontaines, jeux, allées...), ce parc urbain est conçu comme un lieu de rencontre et de loisirs et assure également une fonction de liaison entre les quartiers.</p> <p>Cet espace végétalisé de grande qualité paysagère de par la composition et la nature des végétaux constitue un vaste poumon vert de 8 hectares au contact d'habitats collectifs et pavillonnaires, d'installations sportives (CREPS, complexe Yves du Manoir) et d'établissements d'enseignement (école primaire, collèges, lycées, IUT, pôle de formations sanitaires et sociales).</p> <p>Toutefois, ce lieu a progressivement subi des dégradations, notamment au niveau de la qualité végétale et se caractérise par des espaces structurants peu valorisés, du mobilier urbain insuffisant, des équipements existants vieillissants... avec pour corollaire une tombée en désuétude de sa destination première : permettre aux familles de bénéficier d'un cadre naturel de qualité comme espace de détente et de loisirs.</p> <p>C'est pourquoi la Ville a souhaité procéder à une requalification du parc paysager.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Le réaménagement du parc paysager des Gibjoncs répond aux principaux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• sa réappropriation par les habitants et usagers comme lieu de détente apaisé, espace de bien-être et de déambulation ;</li><li>• son développement par des aménagements et des équipements structurants de loisirs ;</li><li>• sa valorisation en tant qu'espace conçu comme un îlot de fraîcheur concourant à la renaturation de la ville ;</li><li>• son positionnement comme lieu fédérateur à l'articulation des complexes d'enseignement et sportif et comme espace de citoyenneté.</li></ul> <p>Ce projet contribuera à dynamiser l'occupation du parc et à renforcer la qualité de vie des habitants.</p>
<b>MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET</b>	<p>La requalification du parc paysager se traduit par un programme pluriannuel de travaux et d'aménagements comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la création d'un nouveau terrain de pétanque (2023) ;</li><li>• la création d'un terrain de pumptrack (destiné à la pratique du VTT, du BMX, du roller...) sur l'ancien terrain de football ;</li><li>• le réaménagement complet de la fontaine en espace « balnéaire » à destination des familles ;</li><li>• une évolution des aires de jeux actuelles avec installation d'équipements complémentaires et de jeux inclusifs ;</li><li>• la création ou la réhabilitation de sanitaires.</li></ul> <p>Le projet de renouvellement du parc s'inscrit dans le respect de l'esprit originel du lieu et s'accompagnera d'une mise en valeur et protection des arbres et espaces verts existants (par de la revégétalisation et de nouvelles plantations).</p> <p>Par ailleurs, le projet prévoit également l'extension du parc sur 5 000 m<sup>2</sup> au sud-est à la suite de la démolition d'un immeuble, ancien siège de l'OPH.</p>

<b>Caractère structurant</b>	<p>Ce projet global de valorisation va contribuer à renforcer l'attractivité du quartier par un équipement de qualité à la jonction d'un centre de commercial réhabilité (Cap Nord), d'un pôle d'enseignement et de formations scolaires et universitaires, de nouveaux équipements dédiés à la santé (centre de santé municipal), à la culture (Axéreal, Médiathèque des Gibjoncs). Au-delà, c'est à l'attractivité résidentielle (ex. lotissement de la Bergerie, reconstitution de 180 logements sur site) et économique du quartier (cf. structures de l'économie sociale et solidaire) auquel participe la requalification du parc paysager des Gibjoncs.</p> <p>Il s'agit d'un projet sur un espace d'importance de par ses fonctions au sein d'un quartier en plein renouvellement.</p>
<b>Montage du projet</b> (ex. concession)	Projet sous maîtrise d'ouvrage Ville
<b>Intérêt communautaire</b>	Projet qui va favoriser le renforcement du rayonnement du parc au-delà du quartier des Gibjoncs (espace fréquenté par les riverains mais également par les habitants plus éloignés par le biais de la voie verte qui l'inscrit dans le maillage cyclable touristique de la Ville de Bourges).
<b>Evaluation</b>	

### CALENDRIER PREVISIONNEL

(études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Calendrier prévisionnel de programmation des aménagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Aménagements 2024 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création d'un terrain de pumptrack</li> <li>- réaménagement de la fontaine en espace balnéaire création ou réhabilitation de sanitaires</li> </ul> </li> <li>• <b>Aménagements 2025 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- évolution des aires de jeux actuelles et installation d'équipements complémentaires et de jeux inclusifs</li> </ul> </li> </ul>
-------------------	--

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

DEPENSES HT			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Création d'un pumptrack  Réaménagement de la fontaine en espace balnéaire  Aires de jeux  Installation de sanitaires	166 000 €  208 000 €  166 000 €  100 000 €	166 000 €  208 000 €  166 000 €  100 000 €	Département	353 496 €	55,23 %
			Europe		
			Etat		
			Région Centre Val de Loire		
			Autre : ANRU		
			<b>Sous-total des aides</b>	353 496 €	55,23 %
			Autofinancement : - fonds propres - emprunt	286 504 €	44,77 %
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>640 000 €</b>	<b>640 000 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>640 000 €</b>	<b>100 %</b>



**DÉPARTEMENT DU CHER  
CONTRAT DE VILLE CENTRE  
2022 / 2026**

**Communauté d'Agglomération**

**Bourges Plus**

**Ville de Bourges**

**Communes de St-Doulchard, Trouy,  
Mehun-sur-Yèvre et St Germain-du-Puy**

---

**Ville de Bourges**

<b>FICHE-PROJET N°11</b>	<b>Intitulé du projet :</b> Aménagement de la place Cujas
<b>TYPE D'ACTION / LOCALISATION</b>	Type d'opération : <input type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> réhabilitation <input checked="" type="checkbox"/> Autre Localisation : Place Cujas - BOURGES
<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b>	<b>Organisme : Ville de Bourges</b> Responsable légal : Yann GALUT, Maire Adresse : 11 rue Jacques Rimbault CS 50003 – 18020 BOURGES Cedex Tél. : Courriel :
<b>INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL</b>	<input type="checkbox"/> Services à la population <input type="checkbox"/> Santé <input checked="" type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine

<b>DESCRIPTIF DU PROJET</b>	
<b>CONTEXTE</b>	<p>Située dans le cœur historique sauvegardé, la place Cujas (anciennement place des Carmes) est l'une des plus anciennes places de Bourges. Ilot urbain de forme triangulaire, dont la trame parcellaire est héritée de l'époque antique et médiévale. Elle a ensuite été progressivement convertie en parking de surface depuis 1995.</p> <p>Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville et plus particulièrement de l'action AM 27, relative à la requalification des espaces publics structurants du centre-ville (rues et places), la Ville de Bourges a souhaité s'engager dans un projet majeur de réaménagement de la place Cujas afin d'en faire une place de vie urbaine et paysagère adaptée aux enjeux actuels.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Le réaménagement de la place Cujas permettra de créer un nouveau lieu de vie, de convivialité et de déambulation où la présence du végétal sera centrale et où les événements et animations de proximité pourront s'y développer. Cette nouvelle place-jardin, espace de cohabitation d'usages variés, va contribuer à renforcer l'attractivité du centre-ville et à conforter l'activité commerciale.</p>
<b>MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET</b>	<p>Le programme de requalification de la place Cujas prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le renforcement de la présence du végétal et l'intégration des problématiques climatiques comme les îlots de chaleur et la désimperméabilisation des sols ;</li> <li>• la création d'espaces de détente, d'espaces de vie ;</li> <li>• l'intégration des terrasses des cafés/restaurants afin d'améliorer le confort des usagers et dynamiser l'animation commerciale ;</li> <li>• la prise en compte des cheminements et des circulations (piétons, vélos, riverains, livraisons, arrêts minute, ...)</li> <li>• l'accueil d'événements de proximité (concerts, marchés, expos, performances artistiques...).</li> </ul> <p>Le projet d'aménagement de la place Cujas se structure autour de <b>trois espaces majeurs</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>le Forum</b>, point pivot de la place. Cet espace de 850 m<sup>2</sup> est un rappel de l'ancienne place des Carmes et devient l'entrée de la place. Lieu d'attractivité, de rencontres, d'échanges, il constituera un point fort de l'animation urbaine, au croisement des flux de circulation, commerciaux et patrimoniaux.        Dans un souci de cohérence et d'intégration avec la place elle-même, les rues adjacentes seront entièrement requalifiées et permettront l'accès aux places de stationnement (49 places dont 4 places pour les personnes à mobilité réduite) conçues selon le principe de réversibilité.        L'espace Forum est organisé autour d'un « puits de lumière », révélateur du passé de Bourges et de son sous-sol riche en vestiges.</li> <li>• <b>l'esplanade des Arts</b>, en partie basse de la place vers les rues Branly et Servet. Large espace ouvert de 1 700 m<sup>2</sup>, face à l'École Nationale Supérieure d'Art (ENSA), l'esplanade peut accueillir des spectacles (avec ou sans scène), les petits marchés et toutes autres manifestations programmées.        Situés en continuité de l'esplanade, les gradins, orientés vers les façades protégées au titre des monuments historiques, permettront d'accéder à la partie haute de la place. Ils offrent un linéaire d'assise capable d'accueillir des spectacles.</li> <li>• <b>le Jardin des Dames</b>. Cet espace d'importance pour la lutte contre les îlots de chaleur s'articule au Forum par deux longues allées en perspective (l'allée des Carmes et la promenade des Beaux-Arts). Jardin</li> </ul>

	<p>ombragé de par la présence de paulownias et de tilleuls, il sera un lieu à vocation de déambulation et de jeux (avec une aire de jeux thématifiée, une pelouse multi-activités, un terrain de pétanque...). La diversification de sa palette végétale permettra d'accroître la diversité écologique de la place.</p> <p>L'installation de 3 nouveaux pavillons (Café des Arts, le Pavillon des friandises et le pavillon-belvédère) permettra à la place de rayonner davantage : sur le forum, sur l'esplanade, en haut du jardin des Dames.</p>
<b>Caractère structurant</b>	Projet global de requalification d'un espace public structurant du centre-ville, porteur de différentes fonctions et ayant une capacité de rayonnement et d'attraction de publics variés (résidents du centre-ville, habitants de Bourges et de l'agglomération, usagers des commerces, touristes)
<b>Montage du projet</b> (ex. concession)	Projet sous maîtrise d'ouvrage Ville
<b>Intérêt communautaire</b>	<p>Projet inscrit dans le projet Action Cœur de Ville et concourant à l'attractivité du territoire.</p> <p>La lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire et la désimperméabilisation des sols auxquels participent le projet de réaménagement de la place Cujas sont des objectifs partagés par la Ville de Bourges et la communauté d'agglomération Bourges Plus et inscrits comme tels dans les derniers documents cadres et de planification produits par ces deux collectivités : projet de territoire, PLUi, PCAET, CRTE.</p>
<b>Evaluation</b>	

### CALENDRIER PREVISIONNEL

(études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)

<b>ECHEANCIER</b>	<p>Début des travaux : juin 2023</p> <p>Fin des travaux : fin novembre 2024.</p> <p>Date de dépôt du dossier de subvention auprès du Département sur la plate-forme dématérialisée : 30/03/2023 (n° dossier : 00005421). Projet bénéficiant d'une autorisation du Département de commencement anticipé d'opération.</p>
-------------------	---

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

DEPENSES HT			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Travaux	6 107 941 €	6 107 941 €	Département	2 000 000 €	32,74 %
			Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser ...)		
			Etat - DSIL /fonds vert	1 800 000 €	29,47 %
			Région Centre Val de Loire		
			Autre : Bourges Plus (fonds de concours DISC)	1 081 861 €	17,71 %
			<b>Sous-total des aides</b>	4 881 861 €	79,92 %
			Autofinancement : - fonds propres - emprunt	1 226 080 €	20,08 %
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>6 107 941 €</b>	<b>6 107 941 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>6 107 941 €</b>	<b>100 %</b>



**DÉPARTEMENT DU CHER  
CONTRAT DE VILLE CENTRE  
2022 / 2026**

**Communauté d'Agglomération**

**Bourges Plus**

**Ville de Bourges**

**Communes de St-Doulchard, Trouy,  
Mehun-sur-Yèvre et St Germain-du-Puy**

---

**Ville de Bourges**

<b>FICHE-PROJET N°12</b>	<b>Intitulé du projet :</b> Requalification de la rue Coursarlon (entrée ouest - portion allant de la rue Moyenne au n°12 de la rue Coursarlon)
<b>TYPE D'ACTION / LOCALISATION</b>	Type d'opération : <input type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> réhabilitation <input checked="" type="checkbox"/> Autre Localisation : rue Coursarlon - BOURGES
<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b>	<b>Organisme : Ville de Bourges</b> Responsable légal : Yann GALUT, Maire Adresse : 11 rue Jacques Rimbault CS 50003 – 18020 BOURGES Cedex Tél. : Courriel :
<b>INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL</b>	<input type="checkbox"/> Services à la population <input type="checkbox"/> Santé <input checked="" type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine

## DESCRIPTIF DU PROJET

<b>CONTEXTE</b>	<p>La requalification des espaces publics structurants du centre-ville de Bourges constitue une action majeure du programme Action Cœur de Ville (AM 27) et contribue à valoriser l'identité et l'attractivité de la ville. Ainsi, la Ville souhaite requalifier et mettre en valeur son centre pour amplifier le rayonnement du territoire et offrir aux habitants, visiteurs et acteurs économiques, un meilleur cadre de vie, des espaces publics plus agréables et répondre aux évolutions d'usage en prenant en compte les impacts du dérèglement climatique.</p> <p>Dans ce cadre, la Ville a programmé la requalification de la rue Coursarlon, rue piétonne du centre historique et commerçant. Située en secteur sauvegardé, la rue Coursarlon constitue un lien entre la place Gordaine, lieu de rencontre de la ville basse et la ville haute. Elle est une rue à dominante commerciale et avec une identité patrimoniale forte de par la densité et la diversité des architectures des bâtiments à pan de bois la bordant.</p> <p>Cette rue présente un caractère minéral avec des revêtements de sols hétérogènes et dégradés qui nuisent aux déplacements des piétons et à l'image de la ville.</p> <p>Sur la période 2022/2023, le projet de requalification de la rue a porté sur la section partant du N° 12 de la rue jusqu'au croisement avec la rue Bourbonnoux/place Gordaine soit un linéaire de 200 mètres.</p> <p>Sur la période 2024/2025, la poursuite du réaménagement de la rue Coursarlon concernera son entrée ouest correspondant à la portion allant de la rue Moyenne jusqu'au n°12 de la rue, représentant un linéaire de 50 mètres (et une superficie de 1 200m<sup>2</sup>).</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<p>La requalification de l'entrée ouest de la rue Coursarlon répond à différents objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• assurer un espace public accessible et accueillant ;</li><li>• consolider l'attractivité du secteur commerçant historique ;</li><li>• renforcer la place et le confort du piéton, améliorer les conditions de déambulation.</li></ul>
<b>MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET</b>	<p>Les travaux de requalification de l'entrée ouest de la rue Coursarlon consistent en :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la dépose des pavages (béton, grès) et rustine d'enrobés ;</li><li>- la pose d'un revêtement en grès ;</li><li>- le traitement des pieds de bâtiments avec la mise en œuvre de pavés de grès ;</li><li>- des actions de végétalisation ;</li><li>- l'installation de mobilier urbain (bancs, corbeilles) et arceaux vélos.</li></ul> <p>Le parti d'aménagement du projet s'appuiera sur un choix de matériaux qualitatifs et durables et l'intégration des enjeux de désimperméabilisation des sols et de végétalisation en cohérence avec les projets de réaménagement de la place Cujas et des rues adjacentes (dont la portion de la rue Moyenne et de la rue du Commerce).</p>
<b>Caractère structurant</b>	<p>Projet s'intégrant dans un projet global d'aménagement d'espaces publics structurants du centre-ville.</p>

<b>Montage du projet</b> (ex. concession)	Projet sous maîtrise d'ouvrage Ville
<b>Intérêt communautaire</b>	Projet inscrivant dans le projet Action Cœur de Ville et concourant à l'attractivité du territoire, la rue Coursarlon constituant un espace majeur du centre-ville.
<b>Evaluation</b>	

<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	
(études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)	
<b>ECHEANCIER</b>	Etudes (AMO paysage sur la conception) : 2023 Début des travaux : 2 <sup>ème</sup> semestre 2024 Fin des travaux : 1 <sup>er</sup> semestre 2025.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>					
<b>DEPENSES HT</b>			<b>RECETTES</b>		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Travaux de requalification de l'entrée ouest de la rue Coursarlon	540 000 €	540 000 €	Département	175 000 €	32,40 %
			Europe		
			Etat		
			Région Centre Val de Loire		
			Autre :		
			<b>Sous-total des aides</b>	175 000 €	32,40 %
			Autofinancement : - fonds propres - emprunt	365 000 €	67,60 %
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>540 000 €</b>	<b>540 000 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>540 000 €</b>	<b>100 %</b>



**DÉPARTEMENT DU CHER  
CONTRAT DE VILLE CENTRE  
2022 / 2026**

**Communauté d'Agglomération**

**Bourges Plus**

**Ville de Bourges**

**Communes de St-Doulchard, Trouy,  
Mehun-sur-Yèvre et St Germain-du-Puy**

---

**Ville de Bourges**

<b>FICHE-PROJET N°13</b>	<b>Intitulé du projet :</b> Requalification de la rue du Commerce et d'une section de la rue Moyenne – volet BHNS
--------------------------	---

<b>TYPE D'ACTION / LOCALISATION</b>	Type d'opération : <input type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> réhabilitation <input checked="" type="checkbox"/> Autre  Localisation : Rue du Commerce et une portion de la rue Moyenne - BOURGES
-------------------------------------	--

<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b>	<b>Organisme : Ville de Bourges</b>  Responsable légal : Yann GALUT, Maire  Adresse : 11 rue Jacques Rimbault CS 50003 – 18020 BOURGES Cedex  Tél. :  Courriel :
---------------------------	--

<b>INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL</b>	<input type="checkbox"/> Services à la population <input type="checkbox"/> Santé <input checked="" type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine
--	---

<b>DESRIPTIF DU PROJET</b>
----------------------------

<b>CONTEXTE</b>	<p>Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la Ville de Bourges a souhaité s'engager dans la requalification des espaces publics structurants du centre-ville (rues et places) et a programmé à ce titre le projet majeur de réaménagement de la place Cujas.</p> <p>Pour des raisons de cohérence et d'intégration avec la place Cujas, la rue du Commerce et un tronçon de la rue Moyenne ont été inclus dans le périmètre de travaux. Ces rues font également partie du projet de réseau de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) multilignes qui prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• une ligne de Transport Collectif en Site Propre (TCSP) en traversée de l'hypercentre permettant de relier la gare au secteur péricentral d'équipements et d'établissements d'enseignement par l'itinéraire le plus direct, à travers le centre historique, dans les 2 sens de circulation. Ce TCSP est exploité par des véhicules de type navettes (faible encombrement), compatibles avec une circulation sur un espace piétonnier de centre ancien.</li><li>• 4 lignes de BHNS reposant sur les 4 lignes structurantes du réseau actuel. Des aménagements d'insertion communs à ces lignes sont proposés sur la première ceinture de boulevards. Ils sont complétés par des aménagements en site propre au niveau de carrefours structurants et sur certains tronçons situés hors centre-ville sur les principales pénétrantes de l'agglomération desservant les corridors commerciaux et les zones d'activités du secteur de l'échangeur. La priorisation des transports aux feux est généralisée sur ces lignes.</li></ul> <p>Ce projet de BHNS s'articulera avec un pôle d'échange multimodal autour de la gare et a été retenu en 2021 dans le cadre d'un appel à projets de l'Etat « transports collectifs en site propre et pôle d'échanges multimodaux ». Il accompagne les projets de requalification des espaces publics centraux.</p> <p>Les aménagements urbains de la rue du Commerce et de la section de la rue Moyenne en constituent l'une des premières phases opérationnelles.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Le projet répond aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- accroître l'attractivité commerciale et résidentielle du centre-ville ;</li><li>- améliorer la qualité urbaine des espaces publics ;</li><li>- déployer une nouvelle stratégie de desserte du centre-ville de Bourges en privilégiant la circulation des transports collectifs et des modes alternatifs à la voiture sur le centre-ville historique libéré du transit automobile ;</li><li>- contribuer à l'apaisement des circulations dans le centre-ville ;</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- participer à la revitalisation du centre-ville ;</li> <li>- améliorer l'offre de transport et la qualité de service pour les usagers du réseau de transports collectifs.</li> </ul>
<b>MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET</b>	<p>L'aménagement de la rue du Commerce et de la section de la rue Moyenne s'opérera sous la forme d'une zone de rencontre (piétons, vélos, navette, desserte de quelques places de stationnement) et sera dimensionné afin de permettre le passage de la navette en double sens. Les travaux porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le réaménagement de la voirie (structure de chaussée et revêtements) avec des revêtements très qualitatifs destinés aux espaces de circulation apaisée ;</li> <li>- la signalisation et réseaux afférents ;</li> <li>- l'éclairage ;</li> <li>- l'aménagement de 2 stations de navettes ;</li> <li>- la végétalisation.</li> </ul>
<b>Caractère structurant</b>	Projet portant sur un axe structurant et un point intermodal du centre-ville. Projet contribuant au renforcement de l'offre de navette afin d'atteindre une desserte toutes les 6 minutes pour relier la gare et le parking Séraucourt en empruntant la rue Moyenne.
<b>Montage du projet</b> (ex. concession)	Portage du projet par la Ville (dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage)
<b>Intérêt communautaire</b>	<p>Projet s'intégrant dans un projet global de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- requalification des espaces publics du centre-ville (place Cujas et voies adjacentes) ;</li> <li>- valorisation des modes alternatifs bénéficiant à l'ensemble du territoire de l'agglomération (au travers le déploiement d'un BHNS multilignes et de la mise en place d'un pôle d'échange multimodal)</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	

<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>	
(études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)	
<b>ECHEANCIER</b>	<p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des travaux : janvier 2024 <span style="float: right;">Début</span></li> <li>- des travaux : novembre 2024 <span style="float: right;">Fin</span></li> </ul>

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

<b>DEPENSES HT</b>			<b>RECETTES</b>		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Travaux d'aménagement de la rue du Commerce et de la section de la rue Moyenne adjacente à la place Cujas	720 760 €	720 760 €	Département	160 000 €	22,20 %
			Europe		
			Etat (Appel à projets)	126 565 €	17,56 %
			Région Centre Val de Loire		
			Autre : Agglobus	147 516 €	20,47 %
			<b>Sous-total des aides</b>	434 081 €	60,22 %
			Autofinancement : - fonds propres - emprunt	286 679 €	39,77 %
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>720 760 €</b>	<b>720 760 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>720 760 €</b>	<b>100 %</b>



**DÉPARTEMENT DU CHER**  
**CONTRAT DE VILLE CENTRE**  
**2022 / 2026**

**Communauté d'Agglomération**

**Bourges Plus**

**Ville de Bourges**

**Communes de St-Doulchard, Trouy, Mehun-sur-Yèvre  
et St Germain-du-Puy**

---

**Commune de Mehun-sur-Yèvre**

<b>FICHE-PROJET N°12</b>	<b>Intitulé du projet</b> : Réfection de la place Edouard Servat
--------------------------	--

<b>TYPE D'ACTION / LOCALISATION</b>	Type d'opération : <input type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> <b>réhabilitation</b> <input type="checkbox"/> Autre Localisation : A l'entrée de l'avenue du Général De Gaulle
<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b>	<b>Organisme : Commune de Mehun-sur-Yèvre</b> Responsable légal : Jean-Louis SALAK Adresse : Place Jean Manceau Tél. 02 48 57 06 18 Courriel : c.rasle@ville-mehun-sur-yevre.fr
<b>INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL</b>	<input type="checkbox"/> Services à la population <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> <b>Vitalité – revitalisation centres-villes / centres- bourgs</b> <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine

<b>DESCRIPTIF DU PROJET</b>	
<b>CONTEXTE</b>	La place Edouard Servat se trouve à l'entrée du centre-ville, à proximité de l'EHPAD, du Jardin Duc de Berry et du quartier historique.
<b>OBJECTIFS</b>	Faire de la place Edouard Servat un espace convivial de rencontre intergénérationnel et d'entrée du centre-ville.
<b>MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET</b>	Réfection totale de la place : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aménagement paysager et végétalisation de l'espace ;</li> <li>✓ Maintien d'un nombre restreint de places de stationnement ;</li> <li>✓ Aménagement de pistes piétonnes et cyclables pour lier la place au centre-ville, au Jardin du Duc de Berry et au parcours « canal à vélos »</li> <li>✓ Installation de bancs et tables pour la convivialité ;</li> <li>✓ Réfection des rues entourant la place : aménagements de sécurité, accessibilité.</li> </ul>
<b>Caractère structurant</b>	
<b>Montage du projet</b> (ex. concession)	Maitrise d'œuvre externe.
<b>Intérêt communautaire</b>	Intérêt touristique pour que les visiteurs et cyclotouristes accèdent aux commerces et au centre historique.
<b>Evaluation</b>	

<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b> (études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)	
<b>ECHEANCIER</b>	Choix du maître d'œuvre en 2023. Travaux en 2024.



**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

<b>DEPENSES HT</b>			<b>RECETTES</b>		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Travaux Maitrise d'oeuvre	375 000 €  30 000 €	375 000 €  30 000 €	Département Contrat de territoire	132 706 €	32,77%
			Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser)		
			Etat (DETR, DSIL, ..., préciser) DETR ou/et DSIL	99 794 €	24,64%
			Région Centre Val de Loire, préciser CRST	91 500 €	22,59%
			Autre (préciser)		
			<b>Sous-total des aides</b>	324 000 €	80,00%
			Autofinancement : -fonds propres -emprunt	81 000 €	20,00%
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	405 000 €	405 000 €	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	405 000 €	100 %





**DÉPARTEMENT DU CHER  
CONTRAT DE VILLE CENTRE  
2022 / 2026**

**Communauté d'Agglomération**

**Bourges Plus**

**Ville de Bourges**

**Communes de St-Doulchard, Trouy,  
Mehun-sur-Yèvre et St Germain-du-Puy**

---

**Communauté d'Agglomération**

**Bourges Plus**

<b>FICHE-PROJET N° 15</b>	<b>Intitulé du projet :</b> Construction de la nouvelle station d'épuration communautaire de Bourges (140 000 équivalents habitants)
---------------------------	--

<b>TYPE D'ACTION/LOCALISATION</b>	Type d'opération : X construction <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> réhabilitation <input type="checkbox"/> Autre Localisation : BOURGES
<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b>	<b>Organisme : Communauté d'Agglomération Bourges Plus</b> Responsable légal : Irène FELIX Adresse : 23-31 Boulevard Foch -CS20321 18023 BOURGES CEDEX Tél. 02 48 48 58 58 Courriel :
<b>INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL</b>	<input type="checkbox"/> Services à la population <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs X Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine

<b>DESRIPTIF DU PROJET</b>	
<b>CONTEXTE</b>	<p>Depuis sa création, Bourges Plus a acquis la compétence assainissement pour la collecte, le transport et le traitement des eaux usées d'origine domestique. Actuellement, le périmètre de Bourges Plus regroupe 17 communes et une population de 100 000 habitants. Compte tenu des nombreux transferts d'effluents depuis 2014, la station d'épuration actuelle d'une capacité nominale de 105 000 EH, située à Bourges, fait face en période de pointe à des charges hydrauliques et polluantes supérieures à sa capacité nominale.</p> <p>Compte tenu des éléments évoqués précédemment, de la conception ancienne de la filière de traitement, de la vétusté du génie civil, ces derniers conduisent à la création d'une nouvelle station de traitement d'une capacité de 140 000 équivalents habitants.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Le projet de construction de la station d'épuration communautaire de Bourges Plus prendra en compte les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Dimensionnement prenant en compte l'évolution de la population et de l'activité économique de l'agglomération de Bourges</li><li><input type="checkbox"/> Extension du bassin de collecte à des communes dont les stations d'épuration étaient sous-dimensionnées et dont les rejets affectaient fortement les milieux récepteurs notamment en période d'étiage (assecs fréquents).</li><li><input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité des rejets plus restrictive réduisant, l'impact sur le milieu récepteur, notamment en période d'étiage.</li><li><input type="checkbox"/> La digestion des boues permettant une valorisation par production d'une énergie renouvelable (méthane), une réduction de la production de boues (déshydratation – transport)</li></ul>
<b>MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET</b>	<p>Les prestations d'études et de travaux sont décomposées en phases techniques comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Phase 1 de conception de l'unité de traitement : Période de conception ;</li><li>- Phase 2 de réalisation de l'unité de traitement : Période de réalisation des travaux ;</li><li>- Phase 3 de mise en route de l'unité de traitement : Période de mise en service et mise en observation en marche industrielle.</li></ul>

<b>Caractère structurant</b>	L'ancienne station d'épuration étant devenu sous dimensionnement par rapport à la population actuelle, ce projet permet ainsi un meilleur traitement des déchets à l'échelle du territoire actuel et futur.
<b>Montage du projet</b> (ex. concession)	Exploitation en régie
<b>Intérêt communautaire</b>	La station d'épuration sera dimensionnée à 140 000 EQ hab
<b>Evaluation</b>	Dimensionnement de la nouvelle STEP par rapport à la population et aux transferts d'effluents effectués Production de bio gaz par la STEP Méthanisation de la STEP

#### CALENDRIER PREVISIONNEL

(études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)

<b>ECHEANCIER</b>	Début de l'opération : 31/10/2018 Fin de l'opération : 31/07/2023
-------------------	--

